

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2<sup>e</sup> Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 36<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 22 Janvier 1963.

#### SOMMAIRE

1. — Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération. — Nomination de deux membres (p. 1411).
2. — Loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1412).  
*Articles 12 à 29 et états B et C (suite).*  
*Affaires algériennes et Sahara (suite).*  
MM. Bayou, Christian Bonnet, Pasquini, Georges Bonnet, Fil.  
MM. de Broglie, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires algériennes ; Prioux, rapporteur spécial.  
Etats B et C. — Adoption, pour les affaires algériennes et pour le Sahara des propositions afférentes aux crédits des titres III, IV, V et VI.  
*Départements d'outre-mer.*  
M. Pierre Bas, rapporteur spécial.  
MM. Vauthier, Cerneau, Very, Heder, Jacquinet, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.  
M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.  
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 1428).

PRESIDENCE DE M. HENRI KARCHER,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMITE DIRECTEUR DU FONDS D'AIDE  
ET DE COOPERATION

Nomination de deux membres.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

Les candidatures de MM. Pierre Bas et Voisin ont été affichées le 21 janvier 1963 et publiées à la suite du compte rendu de la deuxième séance du même jour et au *Journal officiel* du 22 janvier.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet, à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1963 (DEUXIÈME PARTIE)

— Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n<sup>o</sup> 22, 25).

[Articles 12 à 29 (suite).]

## AFFAIRES ALGÉRIENNES ET SAHARA (Suite.)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a abordé la discussion commune des crédits intéressant les affaires algériennes et le Sahara et a entendu le rapporteur.

Je rappelle les chiffres des états B et C, en ce qui concerne les affaires algériennes :

## ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

- « Titre III : — 497.172.512 francs ;
- « Titre IV : + 1.078.849.636 francs. »

## ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

## TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 10 millions de francs ;
- « Crédit de paiement, 2 millions de francs. »

## TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 10 millions de francs ;
- « Crédit de paiement, 1 million de francs. »

Je rappelle les chiffres de l'état B, en ce qui concerne le Sahara :

## ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

- « Titre III : — 129.048.774 francs ;
- « Titre IV : — 14.913.750 francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

- Gouvernement, 50 minutes ;
- Commissions, 35 minutes ;
- Groupe de l'U.N.R.-U.D.T., 50 minutes ;
- Groupe socialiste, 15 minutes ;
- Groupe du centre démocratique, 10 minutes ;
- Groupe communiste, 10 minutes ;
- Groupe du rassemblement démocratique, 10 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 10 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Bayou, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Raoul Bayou. Mesdames, messieurs, dans une intervention d'une haute tenue, empreinte d'un sens de l'humain auquel toute l'Assemblée a rendu hommage, mon ami M. Spénale a dit hier comment le parti socialiste comprenait l'aide aux pays dépendant autrefois de nous et ayant, depuis, acquis toutes leurs libertés.

Il m'appartient de parler d'une question plus terre à terre mais qui me paraît présenter une grave importance, aussi bien pour l'Algérie que pour notre pays et qu'il serait vain et, au fond, malhonnête, de vouloir éluder.

Étant donné vos fonctions au sein du Gouvernement, monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné que cette intervention porte sur la politique d'importation des vins algériens. Je ne pense pas qu'une décision définitive ait été prise par le Gouver-

nement en la matière. Comme nous avons appris par la presse que vous alliez vous rendre, incessamment en Algérie, je voudrais vous rendre attentif aux conséquences néfastes, pour les viticulteurs que je représente, d'une politique qui tendrait à faire de notre pays l'exutoire permanent de la production viticole algérienne.

En effet, si la production et l'exportation de ses vins représentent pour l'Algérie 85 p. 100 de son économie totale, il est certain aussi que la viticulture intéresse également de nombreuses régions françaises et notamment les départements méridionaux où le vin constitue l'unique ressource d'une population laborieuse et, bien entendu, la base de sa prospérité ou de sa pauvreté, selon les circonstances et selon la législation.

Je ne crois donc pas me tromper en m'adressant à vous monsieur le ministre, car il appartient au ministre chargé spécialement des relations entre l'Algérie et la France d'étudier et de résoudre l'ensemble des problèmes que posent nos relations avec cet Etat désormais indépendant.

Lors de la discussion du budget de l'agriculture j'avais, avec plusieurs de nos collègues, attiré l'attention du Gouvernement sur la situation dans laquelle est placée la viticulture française et, plus particulièrement, la viticulture méridionale, du fait de l'importation de vins étrangers, par conséquent de vins provenant d'Afrique du Nord.

M. le ministre de l'agriculture a fait preuve dans sa réponse d'un état d'esprit assez dangereux, du moins à notre avis. S'il a reconnu que le problème franco-algérien présentait un caractère politique — ce que personne ne peut contester — il a aussi déclaré qu'à son sens, la viticulture algérienne devait être assimilée à la viticulture du marché français. Pour lui, cette solution est de loin la meilleure, car elle préserve nos exportations.

Vous voilà donc prévenus. Les Algériens, qui ne boivent pas leur vin mais qui auraient grand besoin de cultures vivrières, continueraient à produire du vin et à nous le vendre. On ne nous dit pas — et pour cause ! — comment on empêchera la fraude dans un pays désormais indépendant, ni qui montera la garde aux frontières de cet Etat pour interdire que des vins venus d'ailleurs s'intègrent dans la récolte algérienne, ni comment seraient évitées de nouvelles plantations qui — cela s'est produit en Tunisie et au Maroc — peuvent doubler rapidement la production, ce qui créerait, vous le comprenez, un processus infernal. Nous serions là, nous, pour éponger cette production pour le moins curieuse, mais si nocive, quand nos propres récoltes sont suffisantes, à plus forte raison quand elles sont excédentaires.

Nous ne pouvons pas cautionner cette politique, qui n'est pas celle de M. le ministre de l'agriculture, certes, mais bien celle du Gouvernement tout entier, ce qui me permet de vous en parler aujourd'hui.

Si vraiment l'on veut préserver et même développer nos exportations — ce qui est fort louable — que l'on commence par abandonner une campagne « anti-vin » mensongère et anti-nationale à l'heure du Marché commun, ce Marché commun qui pourrait constituer une chance extraordinaire pour notre viticulture, mais qui risque d'échouer lamentablement s'il est mal appliqué.

Notons aussi que si le Gouvernement voulait vraiment aider nos exportations, il devrait — ce qu'il ne fait pas — donner des instructions et des moyens au F. O. R. M. A. qui ne réalise pas pour le vin le même effort que pour d'autres productions agricoles.

Cela, c'est l'évidence même. Nos craintes sont légitimes, il faut bien le comprendre, et la profession viticole vient de traduire son angoisse dans sa réunion du 16 janvier, à Montpellier d'une façon saisissante.

Je conclus en toute simplicité.

Je ne conteste pas l'utilité des accords d'Evian, encore qu'il y aurait beaucoup à dire à leur sujet, mais, si les accords d'Evian font obligation à la France d'acheter le vin d'Algérie, c'est la France tout entière et non les seuls viticulteurs qui doit faire les frais de l'opération, car nos vignerons, qui sont déjà obligés de prendre leur part de ses dépenses à titre de contribuables, ne sauraient supporter en outre la part des autres.

Faites donc du vin algérien ce que voudrez, mais, qu'en aucun cas il ne prenne sur nos marchés la place des vins français qui représentent le fruit, donc le salaire, de travailleurs qui ne peuvent accepter de jouer le rôle de boucs émissaires ou de Français taillables et corvéables à merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Christian Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le ministre, au moment où vous allez vous envoler pour l'Algérie, je voudrais appeler votre attention sur quelques aspects matériels de ce que doit être votre mission et sur un aspect moral.

Quelques aspects matériels d'abord.

Je pense en premier lieu à la situation des instituteurs français qui, paradoxalement, alors qu'il ont eu le courage d'aller ou de rester en Algérie, n'ont pas été payés depuis des mois. Les accords intervenus ces jours derniers et qui mettent à la charge du Gouvernement français, au moins dans un premier temps, le paiement de ces maîtres, vous permettront de mettre fin à cette situation.

Sur un plan beaucoup plus général, je voudrais vous poser une question touchant l'aide que nous accordons à l'Algérie. C'est en principe une aide de caractère économique, mais nous avons le sentiment, les accords dits de trésorerie aidant, que cette aide de caractère économique en vient sensiblement à glisser, par le jeu des avances, vers un simple soutien à bout de bras de l'Etat algérien. Il y a là une sorte de détournement de l'utilisation des fonds sur laquelle je vous demande, monsieur le ministre, d'être assez aimable pour nous donner quelques éclaircissements.

En effet, s'il est bon de parler d'aide économique à l'Algérie, nous avons le sentiment — et la chose peut être au demeurant parfaitement admise sur le plan d'une certaine conception de la coopération — qu'à la faveur de cette aide économique, c'est, en fait, à un simple soutien à la marche quotidienne de l'Etat algérien que vont être consacrés les crédits budgétaires.

Dernier aspect de caractère matériel, qui me fournira une transition tout à fait naturelle, vers l'aspect moral sur lequel je voudrais insister : il a été dit qu'il n'y avait pas de spoliation à proprement parler en Algérie et que, singulièrement en ce qui concernait l'agriculture, les choses ne se passaient pas aussi mal qu'on voulait bien le dire.

Je veux appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que, tant dans les villes, en ce qui concerne les appartements et les bureaux, que dans les campagnes, c'est à travers la notion de biens vacants que s'exercent les spoliations. On s'arrange pour chasser d'une manière ou d'une autre ceux qui n'étaient pas encore partis, pour déclarer « bien vacant » un appartement qui n'est pas occupé ou une propriété laissée quelque temps sans occupant. Ainsi s'exerce une véritable spoliation, une véritable dépossession. Il n'y a pas de transfert de propriété, il n'y a donc pas d'indemnité. Il semble que, sur ce point, nos partenaires algériens soient plus forts que d'autres en la matière : ils ont le bénéfice de la possession sans avoir l'obligation d'en acquitter le prix.

Enfin, monsieur le ministre — ce n'est pas l'observation la moins importante de ce court propos — je veux appeler votre attention sur l'aspect moral de votre mission.

A bien des égards, le silence, aujourd'hui, ce serait la complicité. Des promesses ont été faites à des hommes que nos populations avaient acclamés et couverts de fleurs en 1944, que nombre de nos villes délivrées avaient accueillies avec enthousiasme et Rome aussi, ce berceau de notre civilisation, où, sur les pentes du Monte Mario existe un cimetière français comprenant 1959 tombes dont 1082 tombes musulmanes qui portent le croissant et qui sont toutes dirigées vers la Mecque.

Ces hommes que la France a sacrifiés pour la libération de Rome et pour sa propre libération, elle leur avait promis — et vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, puisque vous étiez présent aux accords d'Evian — qu'ils n'avaient rien à redouter du transfert de souveraineté qui allait intervenir en Algérie.

Par ailleurs, depuis des années, avant et après 1958, les murs étaient couverts en Algérie de ces phrases : « Tous Français », « La France ne vous abandonnera jamais ».

Or, en fait, depuis quelques mois, des milliers d'hommes ont été massacrés qui avaient commis la seule faute d'avoir cru en notre parole. Et de notre nation, comme engourdie par le mieux-être, des voix commencent à s'élever que l'on ne saurait suspecter de pactiser avec ce que fut l'O. A. S.

C'est *Témoignage chrétien* qui a consacré une grande partie d'un numéro, voici un mois, à ce douloureux problème. C'est M. Jean Daniel qui, dans *L'Express*, propose un marchandage dont personnellement je n'approuve pas le principe, mais qui a évoqué ces faits sur lesquels une sorte de chape de silence avait été volontairement ou inconsciemment jetée. C'est, ce matin, le Révérend Père Riquet qui, dans un journal que l'on ne peut suspecter d'être par trop passionné, évoque, lui aussi, ce problème.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas imaginer, mes amis et moi-même, comme, sans doute, la quasi-unanimité des autres

membres de cette Assemblée, que vos conversations avec le Gouvernement algérien portant sur une coopération que tous ici nous estimons souhaitable, si même elle comporte des aspects douloureux et ne peut faire abstraction de certains éléments qui ont bouleversé beaucoup d'hommes de bonne volonté, nous ne pouvons pas admettre, dis-je, que cette coopération vous la mettiez en œuvre sur le plan matériel sans évoquer cet aspect moral de la question.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Christian Bonnet.** Si vous ne l'évoquiez pas, monsieur le ministre, nous nous rendrions tous, avec vous, complices de ce qui s'est passé et de ce que nous ne voulons plus revoir en Algérie. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Pasquini.

**M. Pierre Pasquini.** Mesdames, messieurs, j'ai beaucoup regretté hier que les nécessités de l'horaire n'aient pas permis à M. Prioux de développer davantage les grandes lignes d'un rapport qui était excellent, tant par sa forme que par son fond.

M. Pricux a consacré une partie de son travail à ce qu'il a appelé la contrepartie de l'aide de la France et le respect des personnes et des biens. Il s'est montré, c'est tout à son mérite, extrêmement circonspect dans le désir qu'il avait de ne compromettre, disait-il encore, aucune chance.

N'étant pas rapporteur de ce budget, n'étant qu'un intervenant occasionnel et n'ayant puisé l'éventuelle opportunité d'une occasion que dans les paroles d'un autre, j'aurai partant de là beaucoup moins de scrupules.

Il convient de dire que le nouvel Etat algérien a fait preuve dans ses débuts d'initiatives décevantes, tant dans le domaine international que dans le domaine plus essentiel de son autorité interne. Ceux qui, comme moi, avaient quelques lueurs sur le problème savaient qu'il ne pouvait pas en être autrement.

L'Algérie algérienne n'avait pas de cadres, de cadres d'aucune sorte, même pas de cadres politiques et l'unité qui s'était forgée dans une lutte idéologique ne pouvait satisfaire aux besoins de la conduite d'un Etat et de l'autorité dont elle doit s'inspirer.

Il y a eu d'abord la lutte Ben Khedda-Ben Bella, il y a eu la lutte Kabyles-Arabs qui reprendra du reste sans doute, il y a eu les querelles sanglantes des willayas, et les dernières manifestations syndicales de cette semaine à Alger ne laissent pas non plus d'être inquiétantes.

Il y aura d'autres luttes et pendant longtemps, tout simplement parce que ce pays manque non seulement des élites susceptibles d'asseoir leur autorité, mais tout autant parce que les masses ont peu conscience de l'intérêt qu'elles auraient à s'y soumettre, tout autant et tout aussi bien qu'elles n'ont pas su dominer ce qui pouvait leur apparaître comme leur victoire.

Tout cela ne devrait demeurer pour nous que d'un intérêt extrêmement lointain s'il ne se trouvait que ce sont des Français qui en font les frais, eux et le patrimoine qu'ils représentent.

Ce sont, en effet, des Français qui ont payé les mois d'anarchie qui ont succédé à l'indépendance. Chose plus grave, ce sont pour la plupart des Français qui n'avaient strictement rien à se reprocher sur le plan de ce qu'il est convenu d'appeler le colonialisme, ceux qui avaient accepté de jouer la carte d'un avenir différent d'un siècle d'autorité française. Ce sont eux qui paient dans leurs personnes, ce sont eux qui paient dans leurs biens et ce sont eux qui risquent de continuer de payer.

Oh ! si j'ai bien conscience que, depuis quelques semaines — et cela n'échappe à personne — l'Algérie va mieux, si nous avons tous conscience que les relations de plus en plus fréquentes entre deux gouvernements constituent des indices rassurants, personne chez nous n'ignore ou ne peut affecter d'ignorer que cette normalisation, que cette humanisation des rapports n'a d'autre source que la prise de conscience, par les dirigeants algériens actuels, du gouffre chaotique vers lequel ils allaient.

Nécessité fait loi pour tout le monde. Pour les Algériens, monsieur le secrétaire d'Etat, la nécessité n'est pas autre chose que votre budget, c'est-à-dire l'argent que la France va vous donner pour que vous le leur remettiez.

Or il faut que vous sachiez — au demeurant, vous ne l'ignorez sûrement pas — à qui vous avez affaire.

Vous avez affaire à des gens qui sont ainsi faits qu'ils vous prodigueront les déclarations les plus apaisantes, les plus léni-fiantes, comme le disait hier M. Prioux. Et, lorsque vous aurez

franchi leur seuil, ils convoqueront la radio et la presse, pour lancer des appels à la solidarité révolutionnaire, à l'extirpation du colonialisme ou du néo-colonialisme et à l'unité — ô combien illusoire et M. Bourguiba nous en donnait encore, la semaine dernière, la preuve la plus superflète — à l'unité de ce qui est convenu d'appeler aussi l'illusion du grand Maghreb.

Vous allez partir pour Alger, monsieur le secrétaire d'Etat, dans quelques jours ou dans quelques heures, et je suis de ceux qui pensent, qui sont même sûrs que les déclarations d'intentions ne vous manqueront pas; elles vous seront même prodiguées à l'envi. Mais que vaut la déclaration d'intentions lorsqu'elle ne peut s'étayer sur une autorité suffisante pour la concrétiser? Et, comme M. Christian Bonnet avait raison de le rappeler tout à l'heure, que valent les déclarations d'intentions pour les harkis? Le R. P. Riquet, qui est une autorité morale devant laquelle nous nous inclinons, ne rappelait-il pas ce matin qu'il est urgent d'obtenir que prenne fin pour ces harkis un martyre qui déshonore tout à la fois ceux qui l'infligent et ceux qui le laissent s'accomplir? Que valent encore les déclarations de ce genre quand l'intention se manifeste à Alger, dans la capitale, mais quand, dans le bled, règne le préfet concussionnaire ou quand il n'y a pas de préfet du tout?

Je pourrais vous citer d'innombrables cas de Français qui, rentrés en Algérie, n'ont pas pu pénétrer dans leur domicile.

Je pourrais vous citer d'innombrables cas de Français mis littéralement à la porte de leur maison, simplement pour que, dès cette mise à la porte, on puisse apposer sur l'entrée la pancarte « bien vacant ».

Je comptais vous demander audience pour vous entretenir d'une Française de mes amis, dont la villa est occupée par un ministre algérien actuel qui n'a pas voulu et ne veut toujours pas la laisser pénétrer chez elle pour y prendre ses affaires. Quand je dis que le ministre ne veut pas la laisser pénétrer chez elle, je me trompe: c'est le chauffeur du ministre qui ne veut pas; et le ministre obéit à son chauffeur.

Dans ma propre famille, nous sommes depuis le mois de juillet dernier à la recherche d'un jeune fonctionnaire de l'éducation surveillée dont tout peut laisser croire que nous ne le reverrons plus jamais, si nous ne nous bécotons de l'illusion qu'il se trouve peut-être dans ce camp où seraient retenus un millier de Français, ce camp dont on dit qu'il existe, mais dont personne ne peut dire au juste où il se trouve et qui serait gardé par des hommes de la Willaya IV.

S'agissant du domaine agricole, le ministre de l'agriculture vient de déclarer que les Européens qui auront engagé des dépenses culturelles pourront jouir des fruits de leurs récoltes. J'ai présenté avant-hier à M. Missoffe, ministre des rapatriés, un de mes amis d'enfance qui a fait pour quelques millions d'emblavures nouvelles et que son personnel empêche de gérer sa propriété alors qu'il a joué le jeu, si bien, d'ailleurs, qu'il a été choisi comme adjoint au maire dans la municipalité nouvelle, mais qui ne peut pas pour autant travailler.

Voilà, monsieur le ministre, rapportés très brièvement et d'une façon schématique — parce qu'il s'agit de faits que chacun connaît — quelques observations que je pourrais multiplier à l'envi et dont vous savez au demeurant, tout aussi bien que moi, qu'elles sont vraies, parce que vos consuls doivent bien vous dire qu'ils n'ont et ne peuvent exercer en Algérie aucune autorité réelle.

Enfin, comment évoquer les conditions de vie absolument extraordinaires, dans l'ordre du lamentable, de certains membres de cette communauté française, qui vivaient autrefois dans des villes ou dans des villages algériens, qui vivaient heureux parce qu'ils y étaient plusieurs milliers, plusieurs centaines, et qui aujourd'hui se retrouvent seuls, à cinq, à dix, quelquefois à vingt? Quelle vie sociale, quelles fréquentations peuvent-ils offrir à leurs propres enfants?

Ma conclusion est très simple.

C'est vous, monsieur le ministre, qui avez le rôle le plus important. Les accords d'Evian, désormais, c'est vous seul, par le moyen de l'argent que vous donnez et qu'indirectement nous vous permettons de donner. J'entends bien que la France conserve la responsabilité morale du destin de l'Algérie et qu'elle ne peut la rejeter ni la maintenir dans le chaos. Mais cette responsabilité morale doit céder le pas à la responsabilité physique du sort de ses ressortissants.

L'agence de défense des biens et des intérêts est une institution heureuse. Il est déjà regrettable que de trop longs délais soient envisagés pour que son rôle de recensement soit seulement effectué. Avant qu'il ne soit fait, quantité de biens auront disparu ou seront devenus irrécupérables. De ce fait, des hommes

et des femmes pourront par désespoir se donner la mort comme c'était le cas, il y a trois jours, dans ma propre ville. En de telles occurrences, la responsabilité de l'Etat est infiniment plus grave.

Telles sont les raisons pour lesquelles votre action, à mon sens — et ce n'est que la gestion d'un Français qui ressent douloureusement toute atteinte à son patrimoine et à celui de ses concitoyens — telles sont les raisons, dis-je, pour lesquelles votre action doit être résolument ferme, terriblement rapide et promptement adaptée aux exigences.

Ce sont également les raisons pour lesquelles je ne peux trouver en moi, en ma conscience, la sérénité suffisante pour voter une aide à des gens qui n'ont pas su encore prouver qu'ils pouvaient s'en montrer dignes. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. le président. La parole est à M. Georges Bonnet.

M. Georges Bonnet. Mesdames, messieurs, sur le budget de la coopération, je formulerais quelques observations concernant les problèmes qui inquiètent l'opinion française.

Si, en effet, la France s'est très vivement réjouie du rétablissement de la paix en Algérie, elle s'interroge sur certains sacrifices que nous sommes amenés à consentir et à consentir seuls.

Certaines de mes observations ne s'adressent pas directement à vous, monsieur le ministre, mais vous me permettrez de les grouper en un seul exposé.

Tout d'abord, l'opinion s'est émue de l'envoi des recrues en Algérie.

Chacun espérait que la fin de la guerre permettrait aux jeunes Français d'effectuer leur service militaire en France. Or les jeunes continuent à être envoyés en Algérie. Ce sont, en général, des fils uniques dont le sort préoccupe d'autant plus vivement les familles que se poursuit, si l'on en croit les journaux, la propagande violente contre la présence de notre armée en Algérie.

Nous connaissons l'effort accompli par le Gouvernement qui a ramené de 80.000 à 60.000 le nombre des militaires qui, conformément aux accords d'Evian, devaient rester en Algérie. Ces 60.000 hommes sont-ils indispensables? En tout cas ne pourraient-ils être remplacés par des soldats de carrière?

Seconde préoccupation: l'afflux des Musulmans algériens vers la France alors que les accords d'Evian pouvaient nous laisser penser qu'un très grand nombre de travailleurs algériens retourneraient dans leur pays.

En septembre, il y a eu 28.768 arrivées contre 14.551 départs, soit 14.217 nouveaux immigrants. En octobre, l'excédent des arrivées sur les départs dépasse 21.000 et la cadence, nous dit-on, a été la même pour novembre et décembre.

Ces immigrants-là, comme on l'a dit justement, sont des immigrants de la faim. Ils fuient le pays qui ne peut pas les nourrir et ils se réfugient chez nous profitant de la liberté de circulation qui leur est reconnue par les accords d'Evian.

Or, pour le plus grand nombre, il s'agit d'une main-d'œuvre non spécialisée qui ne peut pas trouver de travail. Ce sont des Arabes, très opposés parfois aux travailleurs déjà installés en France, dont la plupart sont des Kabyles. En tout cas leur nombre est impressionnant. Tandis qu'on estime à environ 150.000 les Français restés en Algérie, on pense qu'il y a en France 500.000 Algériens, dont 200.000 à Paris.

Comme on pouvait le lire récemment dans le journal Les Echos, un tiers des lits d'hôpitaux est, dans les Bouches-du-Rhône, occupé par des Musulmans et, à Aix-en-Provence, 20 p. 100 des naissances sont musulmanes.

Cette immigration massive représente pour la France un danger économique, un danger social et un danger politique.

Un danger économique et social: la réduction de la durée du service militaire et l'avènement de classes nombreuses — vous savez que les effectifs de la classe 1965 correspondront au double de ceux de la classe 1963 — risquent d'entraîner chez nous une crise de chômage. Est-il donc prudent de laisser continuer cette immigration massive des Algériens vers la France? D'autant mieux qu'ils ont des exigences sérieuses.

On nous a dit que le ministre des affaires étrangères d'Algérie estimait que nous devions accorder aux travailleurs algériens la priorité d'entrée chez nous, même par rapport aux habitants des six pays qui ont signé avec nous le traité de Rome!

En second lieu, danger politique.

La colonie algérienne de France est prise en main par l'ancienne fédération F. L. N. transformée, qui délivre des cartes d'identité aux Algériens qui travaillent chez nous. Elle exige

d'eux le paiement de cotisations prélevées souvent par la force, ce qui provoque d'ailleurs des bagarres qui se terminent devant les tribunaux correctionnels. J'en ai eu moi-même récemment l'exemple devant la 14<sup>e</sup> chambre correctionnelle où nos magistrats manifestaient leur satisfaction de voir que des cotisations étaient encore exigées sur notre territoire de certains travailleurs algériens.

Nous demandons au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour contrôler cette immigration et faire en sorte qu'elle ne devienne pas dans notre pays une force redoutable au service d'un Etat étranger.

Nous voudrions également connaître de lui — et je rejoins là les observations de certains collègues qui ont pris la parole avant moi — s'il est exact qu'il existe encore des camps de concentration où seraient détenus des Européens et si des commissions mixtes ne pourraient pas procéder aux investigations nécessaires.

J'ai eu l'occasion moi-même de signaler, au cours de ces dernières semaines, la disparition de plusieurs de mes compatriotes sur lesquels il a été impossible d'obtenir la moindre information les recherches de la Croix-Rouge ayant été elles-mêmes infructueuses.

Nous ne doutons d'ailleurs pas un instant, monsieur le ministre, que vous ferez tous vos efforts, que vous emploierez toute votre énergie afin d'obtenir des renseignements sur nos malheureux compatriotes et également pour nous aider à mettre fin au martyre dont a parlé tout à l'heure M. Pasquini, le martyr des harkis qui ont été fidèles à la France.

Pour conclure, une dernière question se pose, c'est celle de l'aide financière à l'Algérie.

Il ne s'agit certes pas un instant, comme l'a très bien dit M. le rapporteur dans son rapport, de livrer aujourd'hui d'un cœur léger l'Algérie au chaos.

Tout d'abord, dans la mesure où il s'agit de faciliter la présence en Algérie de volontaires français, de professeurs, d'instituteurs, d'ingénieurs, de magistrats, par exemple, nous estimons bien entendu qu'une telle coopération doit être facilitée et encouragée.

Nous demandons, au contraire, qu'on soit plus prudent — je n'en dirai pas davantage — quand il s'agira de procéder à des investissements.

Je préchais d'ailleurs déjà cette prudence lorsque M. Michel Debré, alors Premier ministre, faisait à la tribune, le 7 décembre 1960, le tableau des réalisations françaises en Algérie à la suite du plan de Constantine.

« Voici, disait-il textuellement, notre bilan : chaque jour — je dis bien chaque jour — cent maisons sont édifiées. Chaque jour, sept classes sont achevées. Chaque jour, un milliard de francs est investi. »

On peut se demander aujourd'hui, lorsque l'on voit, par exemple dans mon propre département de la Dordogne et dans les départements voisins, que nous ne pouvons pas recueillir tous nos enfants dans nos écoles, s'il n'eût pas été préférable de construire ces écoles en France.

En tout cas, il est exact que les accords d'Evian prévoyaient que l'aide de la France serait fixée pour une période de trois ans, dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux du programme en cours. Mais cette aide comportait une contrepartie, prévue par le même article : il fallait que les droits acquis des Français résidant en Algérie soient garantis, que leur sécurité soit assurée, que leurs biens soient respectés, de façon que la plus grande partie d'entre eux puissent rester sur le territoire algérien.

Or il n'en a pas été ainsi et 700.000 Français, chassés par l'insécurité, ont dû se réfugier dans notre pays qui doit leur procurer les situations auxquelles ils ont droit et leur construire des logements et des écoles. Pourquoi cet exode ? Parce que les garanties prévues par les accords d'Evian n'ont pas été respectées dans des conditions satisfaisantes. C'est l'expression même employée par M. le rapporteur dans son rapport.

Mais, dès lors, nous sommes en droit de discuter librement des sommes énormes que nous demande le Gouvernement algérien au titre des subventions à la caisse d'équipement — nous avons été heureux d'apprendre à ce sujet, à la suite d'une question posée par M. le rapporteur, que le Parlement pourrait y être représenté — et, en même temps, au titre de l'aide à la Trésorerie et du financement de la construction de H. L. M. en Algérie.

La France doit-elle, la France peut-elle supporter un tel fardeau ? Serons-nous jamais remboursés des avances que nous consentons ? Le risque est grave pour notre pays, car la situa-

tion économique de l'Algérie nouvelle est désastreuse, selon l'expression même employée par M. l'ambassadeur Jeanneney dans son rapport. Certains passages de ce rapport ont d'ailleurs été publiés sans provoquer de démentis. M. l'ambassadeur Jeanneney écrivait notamment :

« A moins d'un sérieux redressement, que l'évolution des dernières semaines ne permet pas d'espérer, il est probable que nos ressortissants devront tirer les conséquences d'un état de fait irréversible et renoncer à se maintenir à l'intérieur du pays. Il est de plus en plus clair que la colonie française n'a de chance de subsister qu'à Alger et dans quelques grandes villes qui resteront peut-être comme la façade moderne et occidentale d'un pays retombé pour de nombreuses années en arrière ».

Dès lors, si l'on se fonde sur le rapport d'un ambassadeur qui a parmi nous une si grande autorité, pourquoi irions-nous aventurer imprudemment un volume considérable de crédits dont la métropole a tant besoin pour les rapatriés d'Algérie qui souffrent et qui se désolent, et aussi pour beaucoup de ses régions qui sont encore sous-développées et qui attendent impatiemment de l'argent pour l'entretien de leurs routes, la construction de leurs écoles, les adductions d'eau potable, l'électricité, l'industrialisation et pour toute une série de travaux dont on nous dit qu'il faut encore vingt-cinq ans avant qu'ils soient terminés ?

Ces sentiments que j'expose à cette tribune sont particulièrement vifs chez les jeunes qui ont été soldats en Algérie. Ils reviennent après avoir vu là-bas de belles écoles, des facultés spacieuses, des routes bien entretenues, des industries qui s'installent à grands frais, et ils se demandent pourquoi nous ne faisons pas rapidement dans nos provinces l'effort de modernisation qui s'impose.

Ne croyons pas, comme on vous l'a dit, que notre générosité nous vaille toujours la reconnaissance des bénéficiaires. Nous nous en sommes déjà aperçus dans le passé et nous constatons encore maintenant que, dans un certain nombre de journaux algériens, on nous soupçonne d'arrière-pensées colonialistes ou néocolonialistes ; notre apport, dit-on, ne serait fait que pour conserver là-bas une certaine influence en vue de maintenir cette politique coloniale aujourd'hui condamnée.

Eh bien ! il est bon de dissiper de telles craintes. Nous demandons au contraire que la France, si possible, ne fasse pas seule cet effort financier gigantesque et que les autres nations du monde libre, qui ont tellement applaudi à l'indépendance de l'Algérie, y apportent leur concours selon l'importance de leur population et de leur richesse. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Fil.

M. Jules Fil. Mesdames, messieurs, M. Christian Bonnet a évoqué, en des termes que je ne saurais qu'approuver, le sort des Algériens musulmans qui méritent toute notre attention et toute notre sollicitude. Je suis entièrement d'accord avec lui. Je voudrais cependant étendre le bénéfice de ses observations à certaines catégories de personnels qui ne sont pas des Musulmans, mais que les événements ont obligés à quitter l'Algérie, soit par suite de suppression d'emploi, soit par crainte des dangers qui, hélas ! n'ont pas encore entièrement disparu.

Au nombre de ceux qui ont dû quitter cette terre par suppression d'emploi figure notamment le personnel de la société aérotechnique d'Alger, qui a été licencié le 31 décembre. Si certains de ces agents ont pu se reclasser, le personnel radio-navigant éprouve beaucoup de difficultés pour retrouver un emploi.

Ces Français sont admis au titre de rapatriés par le secrétariat d'Etat et sont régulièrement inscrits sur ses registres.

Les délégués syndicaux de ce personnel ont été reçus, le 8 janvier dernier, par M. le directeur des transports ; aux observations qu'ils formulèrent sur leur sort, il leur fut répondu que la récession économique en Algérie n'était pas liée à la situation politique.

Etait-ce là une manière d'é luder la question ? Je ne crois pas que telle ait été l'intention du directeur des transports.

Néanmoins il y aurait lieu d'approfondir l'étude de ce problème et de prendre en considération la situation tout à fait digne d'intérêt de ces personnels qui avaient entrepris une carrière dont ils étaient en droit de considérer qu'elle serait durable et qui ont effectué à leur caisse particulière de retraite des versements assez élevés et — circonstance aggravante — non réversibles sur une autre caisse.

Il faudrait leur venir en aide, en leur procurant un nouvel emploi dans des compagnies de navigation, ou, à défaut, en leur permettant de se reclasser dans une autre branche d'activité grâce à des allocations du secrétariat d'Etat aux rapatriés.

J'espère que le Gouvernement voudra bien se pencher sur le sort de ces agents qui ont contribué, dans la mesure de leurs possibilités, au prestige de la France et de l'industrie française et qui se trouvent aujourd'hui dans une pénible situation.

Il est une autre catégorie de personnel sur le sort de laquelle je voudrais appeler votre attention, parce qu'elle est aussi très digne d'intérêt : il s'agit des agents communaux.

Les fonctionnaires des collectivités locales doivent être, en effet, normalement reclassés dans les administrations municipales françaises. Malheureusement, la grande majorité de ces fonctionnaires ne pourront pas, en fait, être reclassés à l'expiration de l'année de prise en charge, dont le terme est proche. Que vont-ils devenir ?

Je voudrais que le Gouvernement me donne l'assurance qu'une prorogation du délai de prise en charge mentionné par l'ordonnance n° 62-657 du 9 juin 1962 sera prévue, un précédent ayant d'ailleurs été créé par la loi du 4 août 1956 en faveur des fonctionnaires de Tunisie et du Maroc. Ce serait là une mesure qui contribuerait à dissiper beaucoup d'inquiétude chez ces rapatriés et qui leur donnerait un peu plus d'espoir dans les lendemains.

Enfin, les fonctionnaires de cette catégorie qui n'auront pu être reclassés dans les mairies pourront-ils être affectés dans d'autres administrations relevant soit du ministère de l'intérieur soit de tout autre département ministériel ?

Telles sont les questions que, dans un esprit d'humanité et de solidarité à l'égard de ce personnel, je me permets de poser au Gouvernement en espérant qu'il voudra bien me répondre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des affaires algériennes.

M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des affaires algériennes. Rien de ce qui touche à l'Algérie, aujourd'hui comme hier, ne saurait laisser la France indifférente.

Malgré les événements, ou peut-être à cause d'eux, le sort de l'Algérie continue d'être un peu notre propre destin. Si le nouvel Etat venait un jour à sombrer dans quelque nouvelle crise, nous ne pourrions pas ne pas nous sentir, au fond de nous-mêmes, quelque peu associés à ce nouveau malheur.

Au cours de l'année 1962, tous les Français ont eu le cœur serré au sujet de l'Algérie, les uns parce qu'elle devenait indépendante, les autres parce que cette mutation ne se réalisait pas comme ils l'avaient prévu.

Aussi convient-il de ne pas perdre de vue les principes de notre politique en 1962, laquelle, abandonnant des sentiers sans issue, a voulu répondre à des exigences fondamentales et qui demeurent toujours valables.

Quelles étaient ces exigences ? Faire en sorte que ne se creuse point un fossé infranchissable entre Français et Musulmans ; faire en sorte que la naissance du nouvel Etat ne se fasse pas dans un climat de sécession ; conserver enfin à la France les chances de son rayonnement culturel et technique.

Ces exigences demeurent. Sans doute les perspectives exactes d'Evian ont-elles été soumises à l'érosion de l'événement, d'abord à cause de cette sombre course au néant menée par l'O. A. S. avec ses destructions et ses crimes, conduisant à la peur des représailles, à la fuite de la population française, puis à ces coups que l'Algérie, tout au cours de l'été, a semblé vouloir se porter à elle-même, aux désordres, aux inadmissibles violences qui se sont ensuivies.

Il est vrai cependant que l'Algérie sortait malade d'une guerre qui fut cruelle et qui, sans parler des morts et des destructions, lui avait infligé des déchirements qui avaient entièrement disloqué son corps social.

En outre, le départ d'une masse de Français dont l'activité et les besoins formaient et faisaient vivre tout le secteur économique de l'Algérie moderne et qui fournissaient à l'administration la quasi-totalité de ses cadres, rendait en tout état de cause assez difficile l'exercice d'une autorité légale.

Cependant, en dépit des hésitations et des secousses, le cadre des accords d'Evian n'a jamais été remis en cause. Fil à fil, une sorte de coopération s'est mise en place, qui ne cesse de progresser à mesure que semble s'affirmer chez les dirigeants

algériens le souci de tenir compte de la présence dans leur pays d'une minorité d'origine européenne. Plus les mois passent, plus se font sentir la complexité et le nombre des anciens liens, et plus les dirigeants algériens prennent conscience de la nécessité absolue pour l'Algérie de coopérer avec nous ainsi que des conditions que cette coopération suppose.

Dès lors, envisager un dégageant de la France en Algérie serait tourner le dos à des espoirs réels et féconds comme à la sagesse nécessaire des nations développées.

En fin de compte, il n'est pas concevable que nous nous désintéressions d'une nation et d'une terre où nous conservons tant d'intérêts, où certains de nos compatriotes demeurent et où d'autres peut-être reviendront. Il n'est pas imaginable que nous laissions avec indifférence un pays, situé à deux heures d'avion de Paris, sombrer dans la faim, le chômage ou le désordre. Ce serait une politique à courte vue et même une politique dangereuse que de laisser l'Algérie se débattre seule en d'inextricables difficultés alors qu'elle se trouve au carrefour d'un si grand nombre de tentations.

Telles sont les idées conductrices de ce budget, qui traduit financièrement le passage d'une politique de souveraineté à une politique de coopération.

Les dépenses de souveraineté, qui représentaient plus de 900 millions de francs avec leurs charges de sûreté, de magistrature et d'enseignement, ont disparu. Les suppressions d'emplois excèdent de ce fait 25.000 unités. Mais, à vrai dire, une partie de ce personnel est reprise en compte dans d'autres administrations françaises où il a été intégré.

En contrepartie, plus de mille emplois nouveaux sont pourvus par le personnel de nos postes consulaires, diplomatiques et de coopération.

S'y ajoutent les dépenses de la coopération technique et de l'action culturelle, qui s'élèvent à 50 millions de francs environ.

Enfin, pour être tout à fait complet, il faut mentionner en dépenses 130 millions pour l'office universitaire et culturel, 30 millions pour l'organisme de mise en valeur du Sahara, 11 millions pour nos subventions diverses et 7 millions pour l'action éducative et sociale en Algérie.

Au total la coopération technique et l'action culturelle coûtent 230 millions. Si l'on fait abstraction de la contribution au développement de l'Algérie, l'économie globale budgétaire est, cette année, de 580 millions de francs.

Considérons maintenant l'ensemble de ce budget de l'Algérie.

J'observe que ce qu'on peut appeler et qu'on a appelé le coût de l'Algérie pour la France a considérablement diminué par rapport à 1962.

Je ne fais pas allusion aux dépenses militaires, qui marquent en 1963 une forte réduction liée à la fois à la contraction des effectifs et à la fin des opérations militaires, ce qui a ensuite entraîné une diminution du temps passé sous les drapeaux, avec comme conséquences un certain nombre d'éléments favorables sur le plan de l'emploi. Je parle des strictes dépenses de l'Etat en Algérie, telles qu'elles sont autorisées par le Parlement. Il est permis de constater qu'elles ont, en 1962, avoisiné deux milliards de francs, tandis que celles dont le vote vous est aujourd'hui demandé, et qui convrent à la fois les besoins des services français ainsi que les exigences de la coopération technique et financière prévue par les accords d'Evian, atteignent 1.300 millions de francs. On constate donc, d'un budget à l'autre, une diminution de 35 p. 100.

Cette réduction atteint essentiellement les dépenses de fonctionnement, qui diminuent des deux tiers. Au contraire, les dépenses d'aide à l'équipement, qui doivent, en vertu des accords d'Evian, se situer pour les trois années à venir à un niveau équivalent aux programmes de ces dernières années, sont sensiblement les mêmes que l'an passé, soit un milliard de francs.

Ce budget de l'équipement de l'Algérie est un budget essentiel. Toutes ces dernières années, les investissements publics ont représenté 60 p. 100 du total des investissements en Algérie. Il est donc certain que leur reprise sera un élément de base de la relance de l'économie algérienne.

La mise en œuvre de ce budget s'opérera désormais selon des modalités nouvelles. Dorénavant, la caisse algérienne fera une présentation globale des opérations à financer dans le cadre d'un programme d'ensemble. Le choix des programmes qui seront effectivement financés restera alors l'apanage de la caisse française d'équipement.

Le Gouvernement a l'intention, je le dis au passage, de procéder à une révision du statut de cette caisse d'équipement, de manière à tenir compte de la novation juridique créée par

l'indépendance de l'Algérie. Il devra notamment modifier la composition du comité directeur, qui comprenait des éléments algériens. Je puis assurer la commission des finances qu'il est dans l'intention du Gouvernement de faire figurer des parlementaires parmi les membres du nouveau comité, comme cela s'est pratiqué, d'ailleurs, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1962.

Mesdames, messieurs, il est clair que, ce budget étant le reflet d'une politique de coopération, ces chiffres n'ont de sens que dans la mesure où cette politique porte ses fruits.

C'est de l'application de la coopération que je voudrais parler maintenant en examinant tour à tour ses lumières et ses ombres.

Dans la première catégorie, je rangerai d'abord le redressement de la gestion financière de l'Algérie.

En effet, dès la fin des hostilités, les rapports financiers de la France et de l'Algérie ont été caractérisés par une sorte de fusion entre le Trésor français et le Trésor algérien, et les conséquences en sont devenues très rapidement déplorable.

Du fait de l'existence de ce compte unique, le Trésor algérien pouvait poursuivre ses opérations en puisant ses ressources dans le Trésor français sans qu'il y eût ni plafond ni contrôle, tandis que ces ponctions occultes et automatiques cachaient aux autorités algériennes elles-mêmes la gravité de leur situation financière.

Un redressement s'imposait. Une mission d'agents spécialisés a été envoyée à Alger pour reviser les écritures de la trésorerie. En novembre, les deux trésors ont été séparés et leurs opérations retracées en deux comptabilités distinctes.

Enfin, pour éviter que l'Algérie ne soit en état de cessation de paiement, deux avances remboursables, d'un total de 30 millions de francs, lui ont alors été consenties. Cette aide était subordonnée cependant à l'engagement du Gouvernement algérien de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre de ses finances publiques en 1963, objectif qui ne pouvait être atteint que dans le cadre d'une politique de stricte austérité.

Le Gouvernement français a pris acte avec satisfaction de l'effort en ce sens qu'a traduit le vote du budget algérien.

En équilibrant de façon rigoureuse ses recettes et ses dépenses, le gouvernement algérien a témoigné de sa volonté de défendre sa monnaie et de relancer son économie.

Cette orientation permet le maintien de l'Algérie dans la zone franc et la poursuite des relations commerciales traditionnelles, en sensible augmentation d'ailleurs depuis quelques semaines.

A vrai dire, l'exécution correcte de ce budget suppose encore une reprise, une relance de l'activité économique, autrement dit qu'il soit bientôt mis fin à l'insécurité des biens et à l'incertitude des formes de gestion. Elle autorise néanmoins des gestes de trésorerie qui constituent des avances remboursables garanties par un échéancier de remboursement.

Qu'on me permette, d'ailleurs, d'observer en passant qu'une grande partie de cette aide s'en va directement vers des chantiers français et sert à acheter du matériel français.

La situation est également favorable en ce qui concerne la négociation des protocoles. Douze protocoles de coopération, portant sur les matières financières, le statut des magistrats, les enseignants, les médecins, les travaux publics, les problèmes sahariens, ont été signés entre le mois d'août et le mois de septembre. En décembre, quatre nouveaux protocoles ont vu le jour portant sur les rapports des Trésors, sur la banque d'Algérie, sur Electricité et Gaz d'Algérie.

Sont actuellement en discussion un protocole relatif aux problèmes de main-d'œuvre et un protocole concernant nos relations aériennes dans lequel pourront être insérés des textes concernant les problèmes de navigation évoqués tout à l'heure par M. Fil.

Enfin, j'aurai l'occasion de signer à Alger, dans quelques jours, un protocole hautement satisfaisant relatif aux émissions françaises à la Radio et à la Télévision.

D'autres textes vont bientôt voir le jour relatifs au corps médical saharien et à l'ensemble des problèmes de la sécurité sociale. Parmi eux, on me permettra de souligner très particulièrement l'importance que le Gouvernement français attache au texte comportant la création d'un organisme mixte pour la recherche des personnes disparues et dont le principe est accepté par le Gouvernement algérien.

Viendront ensuite d'autres problèmes. Lors des discussions qui viennent d'avoir lieu ces jours-ci, le problème du traitement des enseignants et du personnel d'aide technique a été résolu. Alors que jusqu'ici ce personnel se trouvait payé pour partie

par le Gouvernement algérien et pour partie par les autorités françaises, désormais la France règlera d'une façon générale l'ensemble des salaires et des traitements dus à ce personnel, quitte au Trésor algérien à rembourser régulièrement le Trésor français.

Parmi ces problèmes se situera normalement celui concernant l'ensemble des relations commerciales entre la France et l'Algérie. Des discussions sont d'ailleurs en cours.

L'un de ces problèmes est celui, très particulier, spécifique, des relations viticoles entre la France et l'Algérie. Il ne présente d'ailleurs pas une urgence immédiate. Alors que la production normale de l'Algérie est de l'ordre de 16 millions d'hectolitres, la production de cette année ne dépassera pas 10 millions d'hectolitres. Bien mieux, il semble que les perspectives de la réforme agraire et, d'une façon générale, les mauvais entretiens du verger, et enfin le désir très réel des autorités algériennes de multiplier les espèces de production du territoire algérien constituent, pour l'avenir, les éléments d'une solution. Il n'est d'ailleurs au pouvoir de personne de résoudre un semblable problème dans l'immédiat. La préoccupation fondamentale est d'assurer l'équilibre de la balance commerciale algérienne.

Naturellement, le Gouvernement ne saurait accepter que la population française serve en quelque sorte d'instrument pour éponger automatiquement les surplus de la production viticole algérienne. En réalité, et sans oublier que les viticulteurs algériens sont pour leur quasi-totalité des viticulteurs français, nous songeons à nous orienter vers une planification progressive des économies des deux pays.

Enfin, un certain nombre d'observations ont été formulées relatives au problème de la main-d'œuvre. Je voudrais être discret sur ce problème, car aujourd'hui même s'ouvrent à Alger des négociations portant sur cette question. Il est certain que les accords d'Evian prévoient une liberté de circulation des Algériens en France, mais la liberté de circuler ne signifie pas fatalement liberté de séjourner.

Ce que nous cherchons à obtenir et ce qui est en train de se dessiner par la création d'un office du travail algérien, c'est la nécessité pour tout Algérien séjournant en France d'avoir sur lui un contrat de travail. Nous voulons éviter le vagabondage et le chômage algérien en France. Cela fera l'objet d'un protocole prochain.

Ainsi, en quelques mois, un mécanisme aux rouages multiples s'est mis en marche et ne cesse de se développer. C'est l'aspect positif des relations franco-algériennes depuis l'indépendance.

Restent les ombres, dont il faut nécessairement parler, car elles constituent autant d'atteintes et de violations à la politique de coopération.

Il s'agit ici essentiellement de la situation des personnes et des biens. Le premier et douloureux problème est celui des enlèvements et des disparitions.

L'absence de toute autorité solide en Algérie durant les mois d'été est à l'origine d'exactions au terme desquelles près d'un millier de personnes ont disparu entre les mois de juillet et de décembre 1962. Les autorités algériennes ont affirmé leur intention et leur volonté de mettre fin à une situation dont les victimes, on l'a souligné, ont souvent été des Français qui faisaient confiance au nouvel Etat algérien. Certes, le nombre de ces disparitions a très sensiblement diminué depuis un mois. Les auteurs de ces actes sont souvent arrêtés, mais il n'apparaît pas qu'ils aient été jugés. En outre, nous continuons à éprouver les plus grandes difficultés à obtenir que la lumière soit faite sur les circonstances de ces exactions.

Il est évident que si la situation ne prenait pas dans les meilleurs délais un tour nouveau, l'on ne comprendrait pas que la coopération puisse se maintenir et se développer.

Il importe donc que tous les moyens d'investigation soient laissés à nos agents consulaires et que la constitution effective des commissions mixtes de recherches permette d'assainir ce douloureux problème.

Plus dramatique encore est le cas des harkis.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1962, il y avait en Algérie 45.000 harkis proprement dits, auxquels s'ajoutaient quelque 18.000 moghzanis et quelque 10.000 G. M. S.

Dès le début de 1961, le Gouvernement avait décidé une sensible diminution des effectifs et l'octroi d'avantages pour hâter le retour de ces personnels à la vie civile.

Après les accords d'Evian, les G. M. S. ont été versés dans la force locale, puis ont rejoint l'A. L. N. Les suppléants ont été soit licenciés à partir du mois de juillet, soit autorisés à s'enga-





Quoiqu'il m'avait paru l'avoir exprimé en termes clairs, je confirme que c'est bien une représentation parlementaire, c'est-à-dire une représentation matérialisée par des personnalités désignées es qualités par le Parlement qui, en effet, au sein d'un comité ayant à gérer des fonds destinés à l'équipement d'un pays étranger, étendra dans ce domaine extrêmement important le contrôle normal que la nation doit exercer sur l'utilisation de ces crédits.

**M. le rapporteur.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre III de l'état B concernant le ministère des affaires algériennes, au chiffre de 497.172.512 francs.

(La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant le ministère des affaires algériennes, au chiffre de 1.078.849.636 francs.

(Le titre IV de l'état B, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires algériennes, l'autorisation de programme au chiffre de 10 millions de francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires algériennes, le crédit de paiement au chiffre de 2 millions de francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires algériennes, l'autorisation de programme au chiffre de 1 million de francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires algériennes, le crédit de paiement au chiffre de 1 million de francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole sur le titre III concernant le Sahara ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre III de l'état B concernant le Sahara, au chiffre de 129.048.774 francs.

(La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV de l'état B concernant le Sahara, au chiffre de 14.913.750 francs.

(La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée.)

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits relatifs aux départements d'outre-mer.

## DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

- « Titre III : — 8.704.490 francs ;
- « Titre IV : + 4.518.000 francs. »

### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 119 millions de francs ;
- « Crédit de paiement, 68.100.000 francs. »

Ce débat a été ainsi organisé :

- Gouvernement, 35 minutes ;
- Commissions, 40 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 35 minutes ;

Groupe socialiste, 10 minutes ;

Groupe du centre démocratique, 10 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 5 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Pierre Bas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Pierre Bas, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, les crédits des départements d'outre-mer et ceux des territoires figurent désormais — nous aurons l'occasion d'y revenir cet après-midi — sur des fascicules séparés. Cette séparation est parfaitement justifiée car quoique relevant d'un même ministre — le ministre d'Etat — les départements et les territoires sont profondément différents, d'où cette année et dans les années à venir, dualité de rapports et de débats.

Le rapport que je vous présente au nom de la commission des finances comporte trois parties : l'analyse du budget, l'examen de la situation dans les départements d'outre-mer, quelques suggestions pour tenter de résoudre les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés.

L'examen du budget lui-même ne nous retiendra que peu de temps. C'est en effet un budget de routine, qui est très loin de ce que l'on serait en droit d'attendre de la V<sup>e</sup> République.

La seule mesure nouvelle qui mérite d'être signalée est l'inscription de quatre millions de francs pour la mise en œuvre d'une politique de migration. Neuf millions de francs seront prélevés dans le même but sur le F. I. D. O. M.

Nous ne sommes pas plus partisans des migrations pour la Martinique, la Réunion ou la Guadeloupe que nous ne le sommes pour l'Aquitaine ou la Bretagne. Le but de la politique de la République ne saurait être de priver les provinces de leur jeunesse pour amener celle-ci à Paris ou dans les grandes villes.

C'est ainsi que l'on dévitalise le pays, et c'est en contradiction formelle avec une politique intelligente et neuve. C'est sur place qu'il faut construire le visage de la France industrielle et moderne, sinon on continuera à hypertrophier la tête, tandis que la vie continuera à quitter lentement les provinces délaissées.

Si donc votre commission des finances a donné son accord sur cette politique de migration, c'est parce que nous sommes accablés de solutions de désespoir. Les années d'imprévoyance ont laissé s'accumuler une masse de jeunes sans emploi. Le problème n'a pas été vu à temps et, lorsqu'il a été vu, on n'a pas eu le courage de prendre les mesures qu'il fallait.

Le IV<sup>e</sup> plan le reconnaît. La création de 35.000 emplois s'impose et encore ces estimations sont-elles modestes ; il admet qu'à la grande rigueur on pourra en créer 22.000. Alors, monsieur le ministre, où iront les 13.000 autres ? Sur le pavé ?

Il y a 25.000 bouches nouvelles à nourrir chaque année dans les départements d'outre-mer et l'on en est réduit à se réjouir, comme nous nous en réjouissions vendredi dernier, de pouvoir inaugurer le mois prochain deux hôtels qui procureront du travail à 600 personnes. C'est pourquoi je déplore, au nom de la commission des finances quasi unanime, la politique limitée suivie cette année et qui semble démentir — je le dis très franchement — la politique lucide et courageuse des trois années précédentes dont le service militaire adapté restera le prototype.

Votre commission des finances a donc demandé qu'un débat s'instaure au milieu de l'année sur l'ensemble des problèmes des départements d'outre-mer, de façon que le Parlement tout entier soit associé à la définition d'une nouvelle politique. En effet, on ne peut, malheureusement, avoir aucun doute : ce sujet : la poursuite de la politique aux horizons restreints que reflète l'actuel budget engendrerait à bref délai, dans les lies, la révolution sociale, laquelle serait vite utilisée à des fins politiques, comme on l'a vu ailleurs et non loin de nos départements français de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le F. I. D. O. M. — fonds d'investissement pour le développement des départements d'outre-mer — a la charge effrayante de faire accéder nos départements à la vie moderne. Ils avaient été, sous Louis XV, des colonies modèles et sous Napoléon III fut creusé le bassin de radoub de Fort-de-France — oui, mesdames, messieurs, sous Napoléon III — bassin qui, à l'époque était un des plus beaux d'Amérique. Il n'en existait alors qu'un seul comparable aux Etats-Unis.

Mais, depuis soixante-dix ans, rien n'a pratiquement été fait ! Pendant ce temps, tout progressait en France et dans le monde. La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion se sont enlisées et sont maintenant — j'en rougis — des pays sous-développés. Certes, depuis la Libération, un effort a été tenté et il faut rendre hommage aux hommes courageux qui ont essayé, il y a quinze ans, de voir les problèmes et de les résoudre.

De 1948 à 1958, grâce aux mesures prises par le régime qui a précédé l'actuel, le revenu de ces départements a crû de 28 p. 100, mais la population a augmenté, elle, de 30 p. 100, si bien que le niveau de vie n'a pas progressé et s'est même légèrement détérioré.

Depuis 1958, le revenu a augmenté chaque année de 6 à 8 p. 100, alors que la population progressait de 2 p. 100. Le fait est intéressant. Il montre que l'on peut faire quelque chose. Cet excédent de 5 p. 100 — ce bénéfice, pour ainsi dire — est quelque peu réconfortant. Mais il n'épuise pas le sujet : les difficultés que nous avons à vaincre. Savez-vous que dans des territoires sous-développés voisins où, malheureusement, ne flotte pas notre drapeau, la progression du revenu atteint 18 p. 100 par an depuis plusieurs années ?

Comment peut-on sortir de ces difficultés ? Nous vous proposons trois grandes séries de mesures : lever les préalables techniques, sociaux, psychologiques, moraux, à un redressement ; utiliser à fond les ressources existantes ; créer sur place une industrie moderne.

Le premier préalable est de faire du F. I. D. O. M. ce qu'il doit être : le moteur, l'instrument qui permettra de rattraper un retard considérable dans le domaine social, dans l'habitat et de réaliser aussi la réforme agraire. Les ministères doivent renoncer à se décharger sur lui de leurs obligations propres.

Vous avez le droit, monsieur le ministre d'Etat, de rappeler à chacun de vos collègues du Gouvernement qu'ils ont des devoirs dans ces quatre départements au même titre que dans les quatre-vingt-dix autres.

Le deuxième préalable est technique : il faut introduire dans ces départements, un service d'études économiques et de statistiques. On en parle depuis dix ans. Il est évident que, sans lui, rien ne pourra être étudié, prévu, chiffré.

Le troisième préalable est social : il faut proclamer le principe de la parité globale des avantages sociaux. Qu'est-ce à dire ?

Dans les départements d'outre-mer, les fonctionnaires touchent pratiquement les mêmes allocations familiales que dans le reste de la France. Les autres salariés n'en touchent que 20 p. 100, le cinquième seulement. Moralement, il n'est plus possible d'admettre une disparité anachronique choquante, tant entre des départements français qu'entre les catégories de la population.

Le 5 janvier 1962, à la réunion qui s'est tenue à l'Élysée sous la haute présidence du Chef de l'Etat, on a franchi un très grand pas, monsieur le ministre. On en a franchi un second le 10 janvier 1963, il y a quelques jours. Et je vous rends hommage pour le courage et la ténacité que vous avez manifestés pour obtenir le franchissement de ces deux importantes étapes.

Mais avez-vous calculé qu'à ce rythme il faudra vingt ou trente ans pour obtenir l'identité des prestations individuelles ? J'indique tout de suite que je ne suis pas partisan de cette complète identité. En revanche, je souhaite que soit proclamé le but de la politique du Gouvernement est la parité globale.

La parité globale — je m'en explique plus longuement dans mon rapport — c'est un même montant global des allocations, mais une autre répartition qui corresponde à la structure familiale et sociale des Antilles et aux problèmes démographiques qui sont très différents de ceux du reste de la France. Une partie importante des sommes doit donc aller non aux individus mais à un fonds d'action sociale.

Nous pouvons atteindre cette parité en dix ans si nous admettons le principe de la compensation nationale et si, à chaque étape, nous créditions le fonds social d'un montant égal à celui versé aux familles.

Cela n'est pas révolutionnaire. C'est le type même de ce que M. le ministre des finances appelait, il y a quelques jours, avec une pointe d'éloge dans la voix, « la politique de droite », qui part de ce qui est et tente de l'améliorer peu à peu.

Mais nous aimons mieux, à tout prendre, une politique de droite que pas de politique du tout...

Le quatrième et dernier préalable — et non le moindre — est d'ordre psychologique et moral. Il faut cesser d'émettre et retirer peu à peu la monnaie spéciale des départements d'outre-mer et introduire tout de suite — et par là j'entends dès le

1<sup>er</sup> juillet 1963, par exemple — concurremment avec les billets actuels, ceux de la Banque de France, les billets de la République.

M. le ministre des finances disait aussi qu'il n'était pas bon qu'une monnaie gardât les cicatrices de ses défaillances passées.

Eh bien ! mesdames, messieurs, nous ne permettrons pas qu'outre-mer subsiste une monnaie spéciale qui porte les stigmates d'un passé aboli. Politiquement, cette monnaie est indéfendable et la technique, dans ce domaine, monsieur le ministre, ne saurait primer la politique.

En supprimant la monnaie distincte des départements d'outre-mer, vous affirmerez que ces départements sont enfin des départements comme les autres. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Paul Balmigère.** Après un tel discours, vous voterez contre le budget !

**M. le rapporteur spécial.** Vous le verrez tout à l'heure, mon cher collègue.

En dernier lieu, il convient d'affirmer notre désir de maintenir et d'amplifier le rayonnement de notre culture à partir de ces pôles d'intelligence et de travail que sont les Antilles, la Guyane et les Mascareignes.

Donc, dans l'immédiat, il faut d'urgence entreprendre la construction de l'université Félix Eboué.

Voilà donc les préalables. Certes, ils coûteront de l'argent, surtout le dernier.

Vous pouvez avoir une autre politique, mais il faudrait alors la définir ou plutôt l'avouer, et je crains qu'aucune autre ne soit avouable.

A ce propos, je répondrai à M. Balmigère que, ce qui nous distingue, c'est que non seulement je critique ce qui est, mais que je suis derrière le Gouvernement de la République pour tenter de l'améliorer. En effet, ce qui définit la majorité nouvelle de cette Assemblée, c'est qu'elle veut construire : elle ne se contente pas de critiquer et de détruire, mais elle tente d'apporter des suggestions constructives.

C'est bien pourquoi, il y a quelques semaines, s'est levée sur la France une grande espérance : celle de voir remplacer les critiques, la paralysie de toute action et aussi la haine qui avaient cours dans le passé, par une construction vivante, fraternelle et généreuse. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Henri Chaze.** Avec quelques dizaines de millions de francs prélevés sur les crédits destinés à Pierrelatte vous pourriez réaliser plus de constructions scolaires !

**M. le rapporteur spécial.** C'est pourquoi, avec votre permission, messieurs, j'apporterai quelques suggestions à M. le ministre, en rapporteur et aussi en membre fidèle de sa majorité parlementaire, désireuse de l'aider dans ses tâches éarantes et qui le seraient moins si, pendant quinze ans, par vos jeux et vos plaisanteries (*l'orateur désigne l'opposition*), vous n'aviez pas mis la République dans l'état où nous l'avons trouvée.

En effet, avec un petit nombre de collègues des départements d'outre-mer et de métropole nous avons examiné quelques problèmes auxquels nous avons essayé de trouver des solutions. Ce n'est pas facile car la situation est très grave.

J'espère que plusieurs de nos propositions retiendront votre attention, monsieur le ministre, et celle des techniciens qui vous entourent, parmi lesquels se trouvent d'éminents connaisseurs des problèmes d'outre-mer qui rendent les plus grands services à ces départements depuis des années.

J'aborde le dernier point de mon exposé : comment tenter de maîtriser la situation actuelle ?

A notre avis, en soutenant ce qui est et en créant ce qui n'est pas. Soutenir ce qui est, c'est utiliser à fond les ressources existantes.

Depuis trois siècles, l'économie de ces pays est agricole et d'industrie agricole. Les terres — c'est un petit-fils de paysan qui parle — y sont splendides. Il faut leur faire produire tout ce qu'elles peuvent donner.

Or, en 1960, alors que le Gouvernement prenait tant d'excellentes mesures, il faut reconnaître qu'il a commis une faute. En adoptant le plan sucrier, il a voulu en même temps arrêter l'essor de la canne à sucre. Or, dans ces pays ruraux à démographie galopante, l'essor de la canne à sucre, qui est la culture riche par excellence, celle qui nourrit le plus d'hommes à l'hectare, constituait la soupape de sûreté. La canne à sucre résiste aux typhons, ce que ne font pas les autres cultures tropicales.

Alors que, outre-mer, années creuses et bonnes années s'équilibraient tant bien que mal, on a pénalisé lourdement les bonnes récoltes, si bien que ce fut, à la Réunion surtout, depuis ce plan, une succession de désastres, car les récoltes étaient ou trop bonnes ou trop mauvaises.

Dans un cas comme dans l'autre, le petit planteur ne touchait pas ce qu'il avait espéré. Il a été acculé au désespoir, ce qui explique les émeutes de janvier dernier que nous déplorons tous.

Quand des villages traditionnellement conservateurs, des villages « catholiques et français toujours » comme ceux de votre Meuse, monsieur le ministre, comme ceux de ma Franche-Comté natale, ont tenté à l'assaut des édifices publics et assommé les gendarmes, il faut bien croire que c'est parce qu'on les a rendus enragés.

Pourquoi ne pas avoir prévu dans le plan même un volant de sécurité qui eût joué tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre des départements ? Pourquoi ne pas avoir tenté de distinguer les mesures d'ordre économique des mesures à fin sociale ?

Tous les parlementaires savent que la politique de soutien général à la production agricole est souvent beaucoup trop onéreuse, mais on peut et on doit aider le petit planteur d'abord, en lui permettant de s'adapter au monde moderne et de vendre. Le plan de l'expert d'Etat que vous avez envoyé à la Réunion, monsieur le ministre, est excellent et contient à cet égard des mesures de progrès particulièrement bienvenues.

Je me réjouis que le ministère des finances, contre lequel j'ai eu à porter des critiques parfois sévères, se soit montré si compréhensif dans cette affaire et ait si bien vu où étaient la sauvegarde et le salut pour l'avenir.

Quant à la production de la banane, elle a subi une crise grave. Le 5 janvier 1962, on avait reconnu qu'il convenait, comme pour l'ananas, d'en réserver les deux tiers à la consommation métropolitaine. Malheureusement, on n'a pas tenu la main à ces décisions. En les laissant violer, on a permis l'effondrement des cours qui a entraîné la crise désastreuse que vous savez. De tels errements ne sont pas admissibles.

Je sais qu'ils ne se reproduiront pas. Si j'en parle, c'est pour assurer aux petits planteurs de bananes, à ceux qui ne vivent que de cette production, que notre attention a été attirée sur leur sort et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ne se reproduise pas la crise de cette année.

Pour la canne, pour la banane, pour l'ananas, pour le café, demain pour le thé, la ramie, pour ces cultures florales précieuses sur lesquelles notre collègue Becker a élaboré un rapport très remarquable que je vous conseille de lire, il faut étendre outre-mer les lois de la métropole, en particulier la loi d'orientation agricole et celle qui a institué le F. O. R. M. A.

Vous trouverez quelques autres suggestions dans mon rapport. Voilà pour ce qui est.

Et pour ce qui n'est pas, c'est-à-dire le tourisme et l'industrie ?

On peut, on doit industrialiser. Certes, il existe déjà un léger mouvement touristique dans ces îles, mais il faut le décupler et c'est falsable. A quelques centaines de kilomètres de nos côtes — j'entends par là les côtes de la Guadeloupe et de la Martinique — il existe des réalisations splendides et j'estime que nous pouvons, nous aussi, mettre en œuvre le programme qu'ont exposé avec tant de pertinence pour la métropole MM. Anthonioz et Duhamel.

Les Antilles et la Réunion jouissent en ce domaine d'un capital inestimable car elles sont d'une stupéfiante beauté. Elles seront plus belles encore quand on n'y verra plus la misère que l'on y voit et que nous avons pour tâche d'extirper.

Le tourisme n'est qu'un aspect — certes important — de la modernisation. Il faut surtout créer des industries.

Jusqu'en 1958, on condamnait — et le troisième plan s'en était fait l'écho — c'est départements à n'être que des pays agricoles. Quelle erreur !

Six cents usines ont été construites ces dernières années dans la mer des Caraïbes. Hélas ! messieurs, ce n'était pas dans les deux départements français, mais dans les territoires voisins qui subissent une certaine colonisation économique.

On a le droit de redouter et, pour ma part, je redoute, pour appeler les choses par leur nom, la colonisation économique américaine. Mais il faut placer chacun devant ses responsabilités.

Ou bien vous serez capables d'industrialiser nous-mêmes ces départements, ou d'autres le feront à notre place et leur pavillon, rouge ou étoilé, viendra un jour couvrir la marchandise.

Aucune des objections faites à l'industrialisation ne tient et je me permets de vous renvoyer à ce propos à mon rapport,

de même pour les atouts que nous avons en main et qui sont sérieux. Je donnerai un seul exemple. On vient d'explorer, grâce à une commission d'experts et de techniciens, réunie à la diligence du préfet, les possibilités industrielles de la Martinique et l'on a consigné les chiffres dans un rapport.

J'ai vu ce rapport, je l'ai disséqué, je l'ai confronté avec ce que je connais de diverses sources, avec les renseignements de mes collègues des départements d'outre-mer ou des techniciens qui connaissent les problèmes locaux, avec les points de vue des représentants des assemblées consulaires. Je suis arrivé à la conclusion que ce rapport n'était pas forcé.

A la Martinique on peut créer facilement, ou tout au moins rapidement, 3.000 emplois, à condition de le vouloir ; 3.000 emplois, c'est justement le chiffre que retenait le IV<sup>e</sup> plan pour l'ensemble des quatre départements d'outre-mer.

Vous mesurez combien il est important de disposer de services d'études économiques, de statistiques et de techniciens, seuls aptes à aller au fond même des problèmes. On y voit infiniment plus clair.

Il faut donc établir un plan sérieux et posséder des moyens financiers. Il faut quintupler les investissements privés, je reprends ce chiffre qui avait été avancé, il y a un an. Finalement, après mûres réflexions, il semble bien, en effet, qu'il soit souhaitable d'élever les investissements privés dans ces pays au niveau des investissements publics.

Et la plus importante question que j'ai à poser, monsieur le ministre, la seule à laquelle je voudrais vraiment que vous me répondiez est celle-ci : que compte faire le Gouvernement pour multiplier par cinq le montant des investissements privés dans les départements d'outre-mer ?

Cette question est difficile et je me permets d'avancer quelques suggestions sans me dissimuler combien j'aurais eu besoin de plus de temps et d'autres moyens que ceux dont dispose un rapporteur dans cette Assemblée, où l'on travaille encore avec les méthodes du temps de Louis XVIII, pour essayer d'appréhender des problèmes économiques qui méritent un appareil statistique et de documentation que nous n'avons pas.

Ma première suggestion est de modifier la réglementation toutes les fois qu'elle maintient en 1962 l'esprit et l'inefficacité du colbertisme, par exemple, quand elle exige l'envoi à Paris des dossiers pour des sommes inférieures à 10 millions d'anciens francs. Ce chiffre est dérisoire, car que réalise-t-on avec 100.000 francs ? On ne crée certainement pas une industrie !

Quand les textes sont libéraux — et il y a eu des dispositions très libérales sur les exonérations fiscales — il faut les appliquer.

On m'a dit qu'à la Martinique, sur treize demandes d'exonération, une seule avait été accordée. Eh bien ! cela devient un leurre. Quand un texte de portée générale ne permet d'accorder qu'une seule exonération, ce n'est pas sérieux ; ce n'est pas ainsi en tout cas qu'on attire le capital, ce n'est pas ainsi qu'on le retient.

Ma deuxième suggestion sera d'essayer de mobiliser l'épargne locale.

J'ai fait effectuer par les services compétents une petite étude d'où il ressort qu'il y a actuellement en dépôt dans les caisses d'épargne, chez les trésoriers payeurs ; aux comptes courants des banques, ou en liquidités diverses, plus de 500 millions de francs aux Antilles, à la Réunion et en Guyane. C'est pourquoi il serait très souhaitable de créer d'urgence, dans chaque département, une société de développement régional.

Il faut, en effet, permettre aux petites gens, aux professions libérales, à tous ceux qui ont quelques disponibilités de participer à la mise en valeur de leur pays. On ne peut pas demander à un instituteur, à un avocat ou à un petit rentier de concevoir une politique de modernisation. On ne peut pas leur donner l'âme d'un capitaine d'entreprise, mais on peut leur permettre de placer leurs disponibilités — elles sont peut-être faibles, mais elles existent et elles doivent s'investir — dans des affaires qui se consacrent à la mise en valeur de leur département.

Je suis sûr que, si vous créez cette société de développement régional, vous serez surpris vous-même du mouvement qui portera les gens vers cette nouvelle forme de capitalisme, car il faut permettre à tout le monde, dans un Etat comme le nôtre, de tirer quelque profit de la mise en valeur, et pas seulement à de très grands groupes dynamiques, conquérants, certes, mais qui à eux seuls ne représentent pas toutes les formes d'un économie aussi diversifiée, aussi variée que la nôtre.

Monsieur le ministre, une sage politique consiste à intéresser le plus de gens possible au mécanisme et aux réalisations du régime économique sous lequel ils vivent.

Évitons enfin l'évasion des capitaux vers la métropole et, en particulier, les sommes versées, au titre de la réforme agraire, aux grands producteurs. A cet égard, je souhaiterais — certes, cette mesure est dure venant après des mesures déjà dures — qu'une clause de remploi figure dans tous les actes d'achat, pour contraindre les grandes sociétés ou les grandes familles qui ont vendu leur domaine à maintenir leurs capitaux sur place pour participer au développement industriel.

Permettez-moi une autre suggestion. Il faut attirer les capitaux extérieurs. Le grand capitalisme a des problèmes de rentabilité. C'est pourquoi la politique d'exonération fiscale, qui avait été conçue il y a quelques années déjà, sous le régime précédent et que nous avons poursuivie, était bonne. Mais l'on applique pas assez les textes — je l'ai déjà dit. Du moment qu'on a prévu des exonérations, il faut les appliquer, surtout qu'il n'en résulte pas une perte pour l'Etat mais un manque à gagner puisque, sans ce stimulant, ces industries n'existeraient pas.

Il faudra enfin en venir aux primes d'équipement. Je vous demande instamment de retenir la suggestion suivante pour la prochaine loi de programme : ces primes doivent être prélevées sur le F. D. E. S., le fonds de développement économique et social de la métropole ; il faudra réserver le F. I. D. O. M. aux problèmes cruciaux qui sont ceux de ces départements. Nous avons commis une erreur, nous le reconnaissons loyalement. Seuls les sots ne se trompent jamais. Cette erreur, nous l'avons commise depuis quatre-vingts ans, si bien que ceux qui sont ici présents n'y ont pas une très grande part. Nous avons laissé de très belles provinces, qui ont été, à un certain moment, plus riches que la Marche, le Limousin, la Provence, devenir très pauvres, misérables, indigentes. Faisons l'effort de les mettre à notre niveau. Pour cela nous disposons d'un instrument, c'est le F. I. D. O. M. Servons-nous en.

Si l'Etat, pour des motifs financiers évidents, ne peut accroître démesurément le montant des primes, et, pour ma part, je ne suis pas partisan d'un appel incessant aux caisses publiques, il faudra les réserver de préférence aux petites et aux moyennes entreprises qui sont très souvent d'origine locale et qui, elles, ont des problèmes de financement. Leur situation est totalement différente de celle du grand capital et des grandes banques dont les problèmes sont des problèmes de rentabilité. Alors diversifions notre action selon les problèmes que nous avons à envisager.

J'arrive, mesdames, messieurs, à la discussion en commission qui a été extrêmement animée, à laquelle de nombreux commissaires ont pris part et qui a été fort enrichissante, pour votre rapporteur tout au moins.

Dans l'immédiat, il est évidemment hors de question de tout remettre en cause, mais du moins la commission des finances demande-t-elle à M. le ministre des finances et à M. le secrétaire d'Etat au budget de bien vouloir déposer un amendement majorant de vingt millions les crédits du F. I. D. O. M. de cette année, de façon à venir en aide à l'industrialisation et à la réforme agraire.

Les crédits du F. I. D. O. M., vous le savez tous, étaient de 95 millions l'année dernière ; cette année, ils sont de 100 millions. Pour les deux dernières années du Plan, ils doivent être de 265 millions. Notre suggestion consiste à prendre vingt millions sur les années à venir pour, dès cette année, les investir.

Vous constatez que notre demande a un caractère plus moral que vraiment financier. En fait, c'est une mesure qui, certes, aiderait au développement de l'industrialisation dès cette année, mais qui surtout, par ses répercussions psychologiques, serait capitale. Je ne cache pas que j'y vois le test de la volonté du Gouvernement et du ministre des finances d'aborder franchement le problème et d'étudier réellement ce qu'il convient de faire pour ces départements.

Vous m'excuserez d'avoir été aride, mesdames, messieurs, mais l'économie politique est une science dépourvue de grâce.

Je suis allé en mission l'année dernière aux Antilles et j'ai été bouleversé de voir tant de misères réelles à côté de tant de beautés. Il est vrai — et Victor Hugo le soulignait justement — qu'il y a une certaine honte à être heureux à la vue de certaines misères. C'est ce drame que j'aurais voulu vous faire comprendre et je voudrais être sûr d'y avoir réussi.

Cela dit, et pour compenser l'aridité de mon exposé, tout naturellement ma conclusion ne vous parlera-t-elle plus que de poésie.

Vous savez tous que quelques-uns des plus grands poètes français sont nés, ont vécu dans des îles de rêve, aux Mascareignes ou aux Antilles, mais vous ne savez peut-être pas que les grands poètes français actuels ne vivent pas tous dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui, certes, est le coin de France le plus riche en écrivains de grande classe.

Quelques-uns de nos plus grands poètes ont de vingt à trente ans et vivent aux Antilles. Ils sont inconnus d'à peu près tout le monde. Leurs poèmes sont trop souvent, hélas ! des cris de colère, des cris de révolte et de désespoir, mais ce sont aussi des cris de passion et ils atteignent la parfaite beauté, celle du vrai, de l'humain, de l'universel.

Il existe, à côté des œuvres des grands poètes antillais, une poésie populaire très simple, humble mais extrêmement vivante. Je pense, par exemple, à la chanson d'un Guadeloupéen nommé Lavigny, une chanson que l'on chante beaucoup en ce moment et qui dit : « Le bonheur, ça se fabrique, briques à briques, et cœur à cœur ».

Ah ! mesdames, messieurs, comme je voudrais que, par votre action, par vos paroles, par vos votes, vous fassiez sentir à nos compatriotes des départements éloignés — mais d'autant plus aimés — la fraternelle affection des départements de la métropole et notre volonté de les aider de toutes nos forces à construire leur humble petit bonheur terrestre, ce bonheur dont rêvent leurs chansons, et aussi que nous leur fassions comprendre que leurs cris, fussent-ils même des cris de colère, des cris de révolte, des cris de désespoir, nous les avons perçus !

Car à qui appartient-il, mesdames, messieurs, d'être attentif aux cris de ceux qui ont faim et soif de justice, si ce n'est au Parlement de la République ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Vauthier.

M. Marcel Vauthier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à quelques semaines d'inter-valle, j'ai l'honneur de me retrouver dans cette Assemblée et si, à la fin de 1946, la Réunion que je représente parmi vous cessait tout juste d'être une colonie, à l'aube de 1963, sa départementalisation est achevée.

Sur le plan des principes, des formules ont été trouvées qui, appliquées avec compréhension et souplesse, peuvent, la rapidité des communications aidant, nous faire oublier que 12.000 kilomètres nous séparent de la métropole.

Je veux parler notamment des délégations ministérielles de pouvoir qui ont été données au préfet et de l'augmentation de la compétence du conseil général dont, en certaines matières, les avis sont obligatoirement pris par le Gouvernement.

Mais il est un caractère que n'a pas perdu la Réunion, ce jeune département d'outre-mer, qui relève de vos attributions, monsieur le ministre d'Etat, c'est son comportement de vieille province française. Cela est vrai, mes chers collègues. Vous ne l'ignorez d'ailleurs pas, monsieur le ministre et c'est parce que vous l'avez constaté que, le jour où vous nous avez fait l'honneur et l'amitié de venir chez nous, vous avez pris au nom du Gouvernement tout entier un engagement solennel que nous ne sommes pas près d'oublier.

Répondant au vœu qui vous était exprimé par l'immense majorité des Réunionnais, vous avez proclamé que, si la Réunion se voulait unie à la France, la France se devait d'être solidaire de la Réunion. Cependant, quand je parle de vieille province, que les esprits chagrins ne m'accusent pas de vouloir perpétuer ce que l'on appelle, selon une expression à la mode, la Réunion « de papa ». Il n'en est pas question.

Je suis, certes, sensible au geste de cœur généreux dont la presse parisienne se faisait récemment l'écho. Mais, il ne s'agit pas tellement pour chaque Français de donner un franc pour les petits Réunionnais, comme on donnait naguère un sou pour les petits Chinois. La véritable promotion sociale et économique, l'initiative privée y contribue certainement, mais nous l'attendons d'abord du Gouvernement, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, rassurez-vous, je n'énumérerai pas tous les besoins de mon département. Cependant, au cours de ces longs débats budgétaires que j'ai suivis avec assiduité, en écoutant les interventions faites à cette tribune, je me faisais à moi-même cette réflexion, qu'il s'agit du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, que ce fût en matière de salaires, de logements, de calamités agricoles — car sous les tropiques nous connaissons aussi les périodes de sécheresse et hélas ! les

cyclones — de routes nationales — car la Réunion compte cinq routes nationales dont l'une, celle de Cilaos, n'est presque pas bitumée — de constructions scolaires, de tourisme, de grands infirmes et même de rapatriés — car nous avons nos rapatriés de Madagascar — je me faisais, dis-je, cette réflexion : je ne le dirais pas aussi bien mais je pourrais en dire autant.

En plus des problèmes propres à tous les départements de la métropole, la Réunion connaît un problème qui lui est bien particulier. C'est, entre autres, la raison pour laquelle j'ai donné d'emblée mon adhésion au groupe parlementaire d'amitié France-Japon : la démographie galopante de la Réunion lui vaut de partager avec le Japon le record du surpeuplement. La population de notre île augmente, en effet, de 12.000 âmes par an.

Si j'avais à établir le bilan — ce n'est pas le moment d'y procéder — de la transformation de la colonie de la Réunion en département français, j'aurais mauvaise grâce à ne pas souligner d'abord que les éternels mécontents oublient qu'ils ont été les plus véhéments à réclamer cette transformation pour courir, aujourd'hui, après je ne sais quelle formule d'autonomie ou d'indépendance — eux-mêmes n'en sont pas sûrs — dont le moins que je puisse dire est qu'elle ne répond nullement au désir profond et à l'intérêt des Réunionnais.

La stricte vérité m'obligerait à dire qu'il y aurait beaucoup plus à inscrire à l'actif qu'au passif de ce bilan. Mais il reste encore à faire, monsieur le ministre d'Etat, et dans un raccourci que m'impose la limitation rigoureuse du temps de parole, je me permettrai, en terminant, de suggérer en même temps ce qu'il faut faire et comment il faut le faire.

A mon sens, le problème capital, le problème le plus urgent est celui de l'eau. Depuis un siècle, il est des adductions d'eau qui attendent d'être réalisées, des sources d'être captées, opérations indispensables à la vie de ces régions que l'on appelle chez nous les Hauts ; je ne citerai que l'exemple des Hauts de Saint-Paul et de la source des Orangers. Et n'est-il pas plus logique et plus rationnel, parce que moins onéreux, de commencer toujours par donner de l'eau à pied d'œuvre avant d'entreprendre la construction d'une route ou d'un logement ?

Monsieur le ministre d'Etat, quand vous êtes venu là-bas, vous avez répondu au vœu que nous vous avons exprimé en toute lucidité et dignité. Vous serez toujours pour nous le représentant du Gouvernement et du général de Gaulle qui est venu nous affirmer que la Réunion resterait française.

Ajoutez à cette qualité qui sera éternellement la vôtre à nos yeux, celle d'être réaliste. Souvenez-vous que l'adduction d'eau, dans toutes ses applications, est à la base du progrès économique et social du département de la Réunion.

Aussi bien, tout ce que je viens de rappeler, mesdames, messieurs, peut se résumer en deux mots qui n'ont rien de spécial ni même, oserai-je dire, de nouveau. Nous attendons de cette législature qui est celle de la « dernière chance », comme le disait si bien en son excellent rapport notre collègue M. Pierre Bas, la politique du « bon sens ». (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Cerneau.

**M. Marcel Cerneau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en présentant le budget de la nation devant l'Assemblée, M. le ministre des finances et des affaires économiques déclarait à cette tribune le 18 décembre dernier : « Ce budget ne se présente pas seulement comme une base de dépenses, mais comme une base de l'économie française, dans une perspective d'expansion à la fois forte, raisonnable et nécessaire. »

Le projet de budget des départements d'outre-mer que nous avons à examiner et qui concerne en grande partie les subventions pour le développement économique et social se situe-t-il dans le cadre ainsi défini par M. Giscard d'Estaing ?

Je ne le pense pas.

Les dépenses en capital, en ce qui intéresse les chapitres 68-00 et 68-02, sont bien inférieures à celles que nous attendions.

En effet, le IV<sup>e</sup> plan, comme chacun le sait, recouvre les années 1962 à 1965. Il fait état d'une dépense globale de 460 millions de francs pour ces quatre années et se trouve déjà en retrait de près de 24 p. 100 par rapport aux sommes jugées nécessaires par la commission centrale pour faire face aux objectifs fixés.

Nous pouvions espérer bénéficier en 1962 et en 1963 d'une dotation budgétaire d'un montant de 115 millions de francs. Il n'en a rien été pour 1962. Il n'en est rien pour 1963.

En 1962, 95 millions de francs ont été attribués aux départements d'outre-mer, au titre du F. I. D. O. M., et pour 1963, 100 millions seulement figurent en crédits d'autorisation de programme.

Le retard dans le montant des investissements atteindra 35 millions de francs à la fin de l'exercice 1963.

Il est vrai que nous sommes encore dans la période couverte par la loi de programme, mais nous pensions que le IV<sup>e</sup> plan, en la complétant, devait justement en corriger les insuffisances.

Il faut ajouter à cela que les crédits du fonds d'investissements des départements d'outre-mer servent encore, trop souvent, à parer aux défaillances de certains ministères techniques en ce qui concerne le fonctionnement des services dont ils ont la charge.

Il ne semble donc pas que le Gouvernement ait une claire conscience de la gravité de la situation, spécialement dans le département de la Réunion, où, en raison des à-coups prononcés dans l'agriculture, un ralentissement de la croissance économique est constaté.

Des menaces très lourdes pèsent, en outre, sur l'avenir de ce territoire sur le plan économique et, par conséquent, sur le plan social.

L'année 1961 a connu une production sucrière supérieure à celle des années précédentes et les producteurs s'attendaient à un peu plus de bien-être. En fait, le prix moyen du kilogramme de sucre a fortement baissé par suite de l'insuffisance du contingent, et un grand nombre de petits et de moyens exploitants agricoles ont vu leur revenu net diminuer sensiblement.

En 1962, le 28 février, un très violent cyclone s'abattit sur l'île, occasionnant des dégâts considérables aux habitations et aux cultures dont les plus fragiles furent complètement détruites.

La canne à sucre, notre principale production, en a tellement souffert dans certaines régions que la diminution du revenu brut pour cette seule production a pu être évaluée globalement à 34 millions de francs, par comparaison avec la recette moyenne en francs courants des trois dernières années. En tenant compte de l'accroissement démographique, c'est-à-dire en termes réels, le recul est bien plus marqué.

Les autres plantations : les cultures vivrières, le géranium qui constitue dans les régions hautes de l'île l'essentiel du revenu des populations, ont été totalement anéantis.

J'ai, pour ma part, et à deux reprises, appelé l'attention du Gouvernement sur cette dramatique situation, par une question orale adressée à M. le Premier ministre, le 3 mars 1962, et deux mois plus tard, le 26 avril, au cours du débat d'investiture.

Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, faire connaître à la Réunion qu'il a été décidé, au comité restreint du 9 janvier courant, de mettre à la disposition des sinistrés les sommes initialement prévues pour faire face à une production excédentaire de sucre de 12.000 tonnes.

Je remercie le Gouvernement de cette mesure. Mais elle est très nettement insuffisante. Je lui demande par ailleurs de manifester également sa sollicitude à l'égard des autres producteurs, les planteurs de géranium en particulier, dont je parlais tout à l'heure, et qui sont, eux aussi, des sinistrés.

Alors que la Réunion n'est pas encore remise du coup brutal que lui a porté le cyclone « Jenny », un autre cyclone vient de s'abattre sur les régions ouest et sud de l'île.

Ne serait-ce pas le moment de remédier à la disparité de traitement dont nous sommes l'objet par rapport aux autres départements d'outre-mer, qui bénéficient des très importants crédits d'investissements du plan Nemo ?

Les centres de formation professionnelle projetés, surtout s'ils sont réalisés en métropole, ne sauraient en constituer la contrepartie.

Une question écrite que j'ai posée sur ce point précis à M. le Premier ministre n'a pas été honorée d'une réponse.

Je viens d'esquisser très brièvement la situation angoissante que connaît la Réunion dans le secteur-clé de son économie. Faut-il ajouter que, parallèlement, l'activité dans la construction est menacée elle aussi, un ralentissement des prêts étant observé dans le secteur de l'habitat. De nombreux dossiers sont en instance de décision à Paris, dans les bureaux de la caisse centrale de coopération économique, faute de moyens financiers pour les satisfaire.

La réforme foncière, qui a alimenté tant de discours officiels, ne s'est pas ou est à peine amorcée. Les subventions restent inutilisées, sans doute parce que les organismes de crédit n'ont pas reçu les fonds indispensables.



Dès lors, profiterons-nous des quelques minutes qui nous sont parcimonieusement accordées pour faire une révision complète de tous nos besoins ?

Non, évidemment. Aucun catalogue ne vous sera présenté, monsieur le ministre d'Etat, pour des problèmes que vous et vos services connaissent déjà bien, mais vous me permettez de vous résumer brièvement les grandes directives que nous aimerions vous voir adopter pour une action efficace et définitive.

Pour une promotion sociale et économique, il faut au moins deux choses : la stabilité politique et la paix sociale, celle-là dépendant de celle-ci. Il faut que la confiance des capitaux dont nous avons besoin, qu'ils soient d'origine locale, métropolitaine ou étrangère, soit totale. Pour cela, le climat politique doit réellement s'éclaircir et se stabiliser.

Combien de capitaux hésitent, en effet, à s'intéresser à nous, se demandant si nous ne serons pas demain, aux Antilles, une terre entièrement indépendante, sans ressources et sans soutien, livrée à la seule démagogie de quelques ambitions en mal de présidences, de ministères ou de postes diplomatiques ? Humainement, comme je comprends cela !

Nous avons, pour notre part, aidé puissamment à renseigner nos observateurs. Lors du dernier référendum, par-dessus la question posée, nous avons en pratique — nous neus en excusons — fait notre référendum à nous et par l'interprétation que les partisans d'un changement radical de notre statut donnaient à leur « non », nous avons été amenés à montrer par un « oui » massif que la Martinique restait attachée à la France et choisissait sagement le statut départemental. Ce fut le thème de la campagne au cours de laquelle nous avons exposé les seules modifications que nous préconisons pour tenir compte des circonstances d'éloignement : décentralisation, pouvoirs accrus aux conseils généraux, adaptations utiles et rationnelles de certains textes métropolitains.

Notre volonté a été clairement exprimée, mais il fallait aussi qu'elle concorde avec la volonté de ceux qui sont chargés ici de trancher nos destinées. Il fallait donc une déclaration gouvernementale sans ambiguïté, surtout après la propagande insidieuse de certains journaux et les interviews, de pure invention, nous a-t-on affirmé, d'hebdomadaires à sensation.

Nous sommes aujourd'hui comblés, car c'est M. le ministre d'Etat Jacquinot qui non seulement nous apprend ses intentions personnelles mais nous rapporte la volonté du chef de l'Etat lui-même de voir « l'effort entrepris dans le cadre de la départementalisation poursuivi et mené à terme ».

Nous avons donc, vous et nous, pris une position très nette à l'égard de toutes les menées subversives, nous autres démontrant qu'elles n'étaient pas partagées par la grande majorité, vous en déclarant qu'elles n'étaient pas entretenues et encouragées en haut lieu.

Mais ce climat politique dont nous sommes satisfaits doit durer et il le peut, monsieur le ministre, si votre premier souci est de comprendre qu'il doit être soutenu et maintenu dans un climat de paix sociale.

Les masses ne peuvent être indifférentes à tous les investissements qui s'évalent à leurs yeux et, même sans percevoir l'utilité rationnelle de certaines dépenses, elles sentent confusément, en dehors de la main-d'œuvre supplémentaire qui y est employée, que ces réalisations ne peuvent être que bénéfiques. Autoroutes, allongement de la piste de l'aérodrome et bien d'autres choses encore ne les soustraient cependant pas à la propagande malicieuse qui agit opportunément l'inégalité des prestations familiales par rapport à la métropole, surtout lorsqu'on leur affirme — c'est la vérité — que les employeurs des départements d'outre-mer acquittent les mêmes cotisations que ceux de la métropole.

C'est là, monsieur le ministre, la réalisation urgente et indispensable à laquelle vous devez vous attacher et tous les plans de développement économique resteront lettre morte tant que les populations n'y participeront pas elles-mêmes avec l'allégresse que ne peut leur donner que le sentiment d'une parité totale. Cela est d'ailleurs conforme non seulement à la départementalisation, mais à la loi d'assimilation qui date de dix-huit ans.

Tous les problèmes seront près d'être résolus, monsieur le ministre, quand vous aurez supprimé les disparités qui existent entre les administrés des départements métropolitains et ceux des départements d'outre-mer.

L'aménagement de cette parité légale est une affaire d'administration. Les augmentations récentes des allocations familiales

ont permis de ne pas épuiser la patience de nos travailleurs. Mais comment leur faire admettre plus longtemps qu'un père de famille de trois enfants puisse toucher 6.250 anciens francs dans le régime général, 9.200 francs à la Compagnie générale transatlantique et 26.243 francs chez les fonctionnaires et les militaires en service dans les départements d'outre-mer, encore que cette allocation n'atteint pas pour eux ce que leurs collègues touchent en métropole ?

Quelle explication vraiment et humainement valable peut-on donner à ces étranges différences et comment peut-on espérer voir s'instaurer un véritable climat de paix sociale dans de telles conditions ? C'est ce sentiment d'iniquité, de spoliation qu'il faut supprimer le plus rapidement.

Nous avons promis — nous n'en aurions d'ailleurs pas le temps — de ne pas faire de catalogue général mais, dans bien des domaines, cette même inégalité de traitement est d'autant plus choquante qu'on a la conviction qu'elle est à la base de bien de nos difficultés, même économiques.

Il est un autre effort qu'il serait souhaitable que vous obteniez, monsieur le ministre. Je dis bien : que vous obteniez, car je sais qu'il faut que vous fléchissiez les rigueurs organiques de M. le ministre des finances et peut-être même celles de M. le Premier ministre. Je veux parler du renflouement de certains budgets municipaux qui en ont besoin pour repartir d'un bon pied.

Dites-vous bien qu'il ne s'agit pas toujours de mauvaise gestion. Certaines communes sont dans une situation toute spéciale. Dans d'autres, les municipalités ont changé depuis cinq ou six ans et ont trouvé un budget avec des dettes énormes, impossibles à résorber. La faute en était peut-être un peu aux autorités de tutelle d'alors qui ont laissé faire.

Il y aurait lieu de procéder à une consolidation d'une manière quelconque. Une avance de trésorerie remboursable à très long terme permettrait à ces collectivités locales d'honorer leurs engagements tout en s'abstenant de tomber dans de nouveaux déficits.

Je pense que ma proposition est raisonnable, d'autant que les fonds de chômage distribués dans nos départements sont bien loin — et de combien ! — de ceux qui sont servis en métropole. Des promesses avaient été faites dans ce sens. Rien en a été concrétisé et des états de dettes sont impayés depuis quatre ou cinq ans. C'est là aussi un élément d'agitation locale qui a sa répercussion sur tout le voisinage et, finalement, sur tout le département. Tous les créanciers qui attendent doivent être honorés et parmi eux il y a d'humbles travailleurs.

Sur le plan économique, je reconnais qu'un effort a été fait, par exemple pour la banane et le nouvel avis pour les importateurs paru récemment au *Journal officiel* représente une amélioration substantielle et appréciable.

**M. Claude Roux.** Encore qu'insuffisante.

**M. Emmanuel Véry.** Mais pourquoi ne pas étendre à nos départements les dispositions du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles ? Cette mesure ne créerait même pas, obligatoirement du moins, une prévision d'un quelconque crédit, mais l'organisation rationnelle permettrait justement à cette production, en se pliant à une discipline professionnelle librement consentie, d'éviter bien des déconvenues.

Pourquoi ne pas se pencher avec plus d'objectivité sur la fameuse détaxe de distance pour les sucres de nos départements d'outre-mer, mesure qui nous paraît être une solution équitable et que nous réclamons ici depuis quinze ans ?

Pourquoi laisser aux fonctionnaires antillais en retraite la pénible impression qu'on ne prend pas en considération leurs doléances si légitimes, alors qu'on l'a fait pour leurs collègues de la Réunion ?

Le temps me manque, monsieur le ministre d'Etat, pour me livrer à de longs développements.

J'exprime à nouveau ma conviction que tous ces problèmes vous sont parfaitement connus. Nous les étudierons en détail au fur et à mesure des entrevues que vous accordez si aimablement et que vous sollicitez même à toute occasion, ce dont nous vous remercions.

Veillez retenir aujourd'hui le point crucial de notre argumentation, afin de nous aider et de permettre toutes les espérances. Par priorité, votre plan doit être d'établir l'égalité sociale. En un mot, ce que nous réclamons, c'est l'application stricte de l'assimilation au sens le plus large du mot.

Alors, nous reparlerons en détail du tourisme, des possibilités d'industrialisation, de la réforme agraire qui s'annonce bien

délicate, de tous les autres problèmes qui ne sont certes pas mineurs, mais qui ne peuvent évoluer que dans le climat d'apaisement social pour lequel nous vous demandons votre première attention.

Nous admettons volontiers qu'il faille une progression et un aménagement interne. Nous savons qu'un plan est établi. Affirmez-le pour permettre l'attente et respectez les échéances pour donner confiance.

Voilà ce que nous vous demandons. Cela est nécessaire, cela est possible. Vous le ferez, j'en suis convaincu, et ce sera un grand pas vers une nouvelle prospérité morale et économique des Antilles françaises. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Heder. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Léopold Heder.** Je dois avouer, monsieur le ministre, que vous avez en maintes circonstances reconnu la nécessité de cerner avec moi le problème guyanais sous ses différents aspects politique, économique et social.

Vous avez par là même indiqué que, dans le silence angoissé de votre conscience, vous estimiez devoir repenser minutieusement les données d'une situation qui provient, comme l'indique judicieusement M. le rapporteur, d'une invraisemblable accumulation de négligences et d'erreurs. Cependant, d'autres préoccupations semblent tout de même prendre le pas sur vos louables intentions à l'égard du département que j'ai l'honneur de représenter, car la confrontation de nos conceptions n'est pas encore intervenue depuis l'ouverture de cette nouvelle législature. Je le déplore profondément, comme j'exprime aussi le regret de ne vous avoir pas encore fermement décidé à nous faire l'honneur et l'amitié de venir visiter la Guyane, ainsi que le réclament et votre haute qualité et les impératifs de promotion de ce territoire qui demeure manifestement sous-développé, en dépit de son appartenance à la France depuis trois cents cinquante neuf années.

Pourtant, un tel déplacement présenterait l'avantage — j'en suis persuadé — de mieux fonder vos appréciations personnelles, qui se révéleraient en contradiction avec celles énoncées dans des rapports volontairement déformés, lesquels constituent actuellement le pivot de vos décisions.

Grâce à une connaissance approfondie des conditions de vie existant en Guyane, à des contacts réalisés dans les différents secteurs de l'économie, à des conversations avec des Guyanais de toutes les couches sociales, enfin à l'attrait que pourrait exercer sur votre personne ce pays aux sites pittoresques qui se meurt sur son lit de richesses, vous parviendrez à prononcer cet acte de foi en l'avenir prospère de cette seule terre française en Amérique du Sud et tous vos préjugés défavorables s'évanouiraient pour partager nos espoirs.

**M. Louis Jacquinot, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.** Je n'ai pas de préjugé défavorable.

**M. Léopold Heder.** Déjà j'éprouve quelque réconfort à l'examen attentif du rapport établi par M. le rapporteur qui révèle une certaine concordance de ses vues avec les miennes quand il estime qu'une œuvre comme celle que nous préconisons d'accomplir en Guyane cadre avec les possibilités françaises, à la condition d'y favoriser une politique audacieuse de réalisations efficaces donnant satisfaction aux légitimes aspirations du peuple guyanais, une politique définitivement libérée de la routine néfaste qui s'engagerait une fois pour toutes dans la voie de la planification et de l'examen scrupuleux des préalables politiques, administratifs, psychologiques et moraux.

Pour vous, monsieur le ministre, l'état de sous-développement de la Guyane étant la conséquence de son sous-peuplement, l'immigration massive serait susceptible de provoquer la promotion économique espérée. Mais ce raisonnement ne nous enserment-il pas à l'intérieur d'un cercle vicieux, dès lors que l'absence d'infrastructure, le défaut de politique énergétique l'inorganisation de la production agricole et de l'élevage, condamnent la Guyane à la stagnation économique ?

L'installation ou l'expansion de sociétés qui ne demandent qu'à investir leurs capitaux ou étendre leurs activités en Guyane serait efficacement acquise à partir du moment où les difficultés de communication intérieure disparaîtraient, où la production d'une énergie hydraulique à bon marché ouvrirait des perspectives de rentabilité qui ne peuvent être obtenues dans la conjoncture actuelle où le kilowatt-heure d'électricité revient à 50 ou 55 anciens francs.

Réaliser une immigration dans le seul souci de doter la Guyane d'une population massive, sans au préalable établir des objectifs précis à atteindre et définir les moyens pour atteindre ces buts,

équivaldrait à aggraver la situation dramatique d'un pays dont la population est frappée de paupérisme. Cette population est en contact permanent avec le chômage, elle reçoit l'aumône de l'aide sociale.

Le plein emploi de la main-d'œuvre locale est à rechercher, en priorité dans l'exploitation organisée du sol et du sous-sol, dans l'aide financière accrue qu'il faudrait obtenir du F. I. D. E. S., en vue de favoriser les sociétés et entreprises existantes et celles qui s'implanteront, ainsi que des usines de fabrication et de transformation.

L'initiative privée offre de meilleures garanties de succès que toute société d'Etat et il conviendrait d'ouvrir de larges facilités à ceux qui attestent de leur confiance dans l'avenir de la Guyane en y investissant des capitaux privés.

L'aide financière et les modalités d'attribution des concessions doivent être très supérieures à celles que l'on trouve en métropole et les primes octroyées devraient être de nature à assurer coûte que coûte la rentabilité de l'entreprise afin que celle-ci parvienne sans heurts au stade de l'exportation, grâce à laquelle la réputation économique de la Guyane sera établie avec toutes les perspectives prometteuses d'ériger ce territoire en zone d'appel de capitaux, de techniciens et de main-d'œuvre.

L'immigration la plus rationnelle comme la plus sûre n'est-elle pas, en effet, celle qui s'accomplit spontanément ? N'a-t-elle pas d'ailleurs l'avantage d'être moins onéreuse et en même temps d'éliminer toute éventualité de conflit social ?

En diverses époques de son histoire la Guyane a accueilli de nombreux ressortissants des Antilles françaises et anglaises venus, soit dans la période des grandes découvertes pour l'exploitation aurifère, soit dans un passé encore plus récent, en 1941-1942, lorsque la construction d'un aérodrôme fut entreprise par les Américains. La Guyane pourrait incontestablement compter plusieurs centaines de milliers de personnes lorsque nous serons fermement engagés dans la voie de l'organisation et de la mise en condition économique.

Mais vous éprouvez des doutes, monsieur le ministre, sur l'efficacité de l'organisation préconisée parce que les rapports qui vous parviennent font état de la nonchalance, voire de la paresse de mes compatriotes. Vous en avez encore fait état récemment quand vous m'avez posé la question de savoir si mes compatriotes se décideraient un jour à gratter la terre pour produire des efforts rentables dans le domaine agricole.

Vos préjugés à l'égard des agriculteurs guyanais sont, croyez-moi, monsieur le ministre, mal fondés. N'admettez plus comme vraies des conceptions avancées par ceux qui, en Guyane, n'ont nul intérêt à l'évolution du pays parce qu'ils craignent de perdre leurs privilèges exorbitants.

Prenez, au contraire, des mesures qui soulageront les agriculteurs guyanais du poids du désespoir et du découragement. Elaborons un plan d'expansion agricole qui définirait les productions à encourager en Guyane, les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés, le montant des investissements nécessaires et surtout la commercialisation des produits.

Cette dernière condition est celle qui aura pour avantage de supprimer à tout jamais les déboires douloureux de ces travailleurs de Guyane qui peinent sous le chaud soleil de leur pays pour connaître, lors de la récolte, la mévente des produits et leur détérioration sans contrepartie.

L'exécution d'un plan agricole nécessite une mécanisation poussée, une assistance technique de tous les instants et une aide financière efficace, ces moyens devant, bien entendu, être prévus en faveur des seuls agriculteurs qui souscriraient aux conditions d'un plan de production de denrées exportables dressé notamment en fonction des besoins des Antilles françaises qui représentent le marché le plus direct comme le plus facilement accessible. Corrélativement, il conviendrait d'éviter d'entreprendre à la Guyane des cultures similaires à celles des Antilles qui éprouvent déjà des difficultés d'exportation.

**M. le président.** Monsieur Heder, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Léopold Heder.** Cette initiative de cultiver la banane en Guyane est loin d'être heureuse lorsque l'on considère la diversité des cultures qui pourraient être envisagées sans risque de concurrence pour les Antilles. Le maïs, le riz, les légumes secs, le cacao, le poivre et tant d'autres produits ne trouvent-ils pas en Guyane leur terre de prédilection ?

Une affectation plus rationnelle des crédits du F. I. D. O. M. préciserait en un temps record la physionomie de l'économie guyanaise et nous ne pouvons que regretter, avec M. le rappor-



teur, que trop de crédits servant à alimenter des dépenses de traitements de personnel, de fonctionnement et d'entretien, viennent s'inscrire dans le cadre du F. I. D. O. M. au détriment de l'investissement.

Cette observation m'incite à vous demander, monsieur le ministre, les raisons pour lesquelles vous introduisez dans le circuit guyanais un nombre chaque jour plus important de sociétés d'Etat.

**M. le président.** Monsieur Heder, veuillez conclure.

Vous étiez inscrit pour cinq minutes, or, vous parlez depuis treize minutes.

Nous devons avoir terminé la discussion du budget vendredi prochain, ne l'oublions pas. C'est pourquoi je demande une fois de plus aux orateurs de respecter leur temps de parole.

**M. André Rey.** Monsieur le président, nous ne comprenons pas votre sévérité à l'égard d'un des orateurs du groupe socialiste. Vous avez toléré que d'autres orateurs dépassent leur temps de parole beaucoup plus que M. Heder n'a dépassé le sien.

**M. le président.** J'ai effectivement laissé un orateur précédent s'exprimer pendant quinze minutes, alors qu'il était inscrit pour cinq minutes, ce qui sera également le cas pour M. Heder lorsqu'il aura bien voulu conclure, comme je le lui ai demandé. Il aura donc bénéficié de la même libéralité que son prédécesseur.

Je suis ici pour faire respecter l'organisation du débat...

**M. André Rey.** Avec la plus grande justice.

**M. le président.** ... et je le fais avec la plus grande équité. Monsieur Heder, je vous prie de conclure.

**M. Léopold Heder.** Je regrette que le temps de parole qui m'est imparti ne me permette pas d'exposer tout ce que j'avais à dire sur la Guyane.

Pourtant, comme l'a si bien dit M. le rapporteur, ces questions concernent un vaste territoire qui est la seule possession française en Amérique du Sud.

Depuis l'Alaska jusqu'à la Guyane française, la France n'a pas d'autre possession en Amérique. La Guyane appartient à la France depuis 359 ans. Les problèmes qui s'y posent sont multiples.

M. le ministre d'Etat est lui-même conscient du fait que ce n'est pas en cinq minutes que de tels problèmes peuvent être traités.

J'avais préparé un important exposé à cet effet. Je regrette de ne pouvoir en donner connaissance à l'Assemblée.

Je demanderai donc à M. le ministre d'Etat de bien vouloir me recevoir prochainement pour que nous puissions tirer certaines questions au clair.

Il est surtout une question primordiale que je voudrais poser à M. le ministre d'Etat. Pourquoi, lorsqu'un représentant qualifié de ces pays lui écrit ne lui donne-t-il aucune réponse ?

Lorsqu'en septembre 1962, monsieur le ministre, je vous ai adressé une lettre pour vous demander votre arbitrage et votre sage intervention, vous ne m'avez fait ni l'honneur ni l'amitié de me répondre.

Pourtant, j'attirais votre attention sur des points extrêmement importants concernant un climat moral désagréable qui sévissait dans mon pays. Je commençais ainsi cette lettre :

« Monsieur le ministre, il m'est infiniment agréable de vous adresser de mon lointain département mes remerciements les plus émus pour l'accueil bienveillant et compréhensif que vous m'avez réservé dans votre cabinet le jeudi 23 août dernier.

« Au cours de notre entretien, vous m'avez autorisé à attirer votre attention, en toutes circonstances, sur les anomalies constatées en Guyane et à solliciter aussi souvent que nécessaire, votre intervention pour la réparation immédiate de toute injustice susceptible de porter atteinte aux principes démocratiques dont la France s'enorgueillit. »

C'est ainsi que j'attirais votre attention sur certains faits qui s'étaient passés en Guyane, en particulier sur ces incidents du 14 juin, lesquels ont donné à mes compatriotes un certain sentiment d'échec, d'autant plus grand qu'il leur revient sans cesse en mémoire les paroles méprisantes prononcées par un commissaire de police qui ordonnait de « charger les nègres ».

Je vous demandais votre arbitrage, monsieur le ministre. Or, j'ai été surpris de voir que ma lettre ne recevait pas de réponse.

**M. Louis Jacquinot, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.** Vous étiez venu dans mon cabinet évoquer avec moi tous les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent en Guyane. J'attendais de votre part une deuxième visite pour mettre au point les suggestions que vous m'aviez indiquées dans votre lettre que j'ai, en effet, reçue.

**M. Léopold Heder.** Je vous remercie, monsieur le ministre. Je prendrai ce contact sous peu.

Je regrette de ne pouvoir faire part à mes collègues de tout ce que mes compatriotes de ce territoire lointain m'avaient chargé de vous dire, en me demandant surtout de gagner votre confiance pour qu'ensemble nous puissions composer et leur expédier un baume léniifiant, afin d'obtenir, en quelque sorte, un adoucissement à leurs misères. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis.** Mesdames, mes sieurs, dans son rapport pour avis, distribué sous le n° 57, sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, votre commission de la production et des échanges s'est efforcée, d'une part, de souligner les principales difficultés rencontrées par ces départements et territoires, tant du point de vue de l'économie que de l'équipement et, d'autre part, de proposer des solutions visant à l'amélioration du confort et du niveau de vie des populations.

L'examen auquel s'est livré votre commission appelle un certain nombre de commentaires en ce qui concerne, d'abord, les départements d'outre-mer dont les productions les plus importantes sont dans l'ordre : le sucre, la banane, le rhum et l'ananas.

Le IV<sup>e</sup> plan a défini la place prépondérante de la production de sucre dans l'économie des départements d'outre-mer. Les produits tirés de la canne à sucre, en effet, représentent les deux tiers de la valeur totale des exportations des trois départements insulaires. Mais la situation du marché mondial, les perspectives propres à la zone franc et les prévisions relatives à l'agriculture métropolitaine sont telles qu'il n'a pas été possible d'envisager un accroissement de l'objectif global de la production de la zone franc de la part réservée aux départements d'outre-mer au delà des niveaux actuellement fixés.

Cette situation du marché mondial, préjudiciable au développement économique et social des départements d'outre-mer, a nécessité la mise au point d'un programme rationnel pour la campagne 1962-1963 et les trois campagnes suivantes. Le but essentiel de ce programme consiste à compenser l'insuffisance de l'objectif de production par rapport à la production réelle. Pour permettre aux petits planteurs de supporter plus aisément les conséquences du contingentement, il a été prévu, en particulier en faveur de ceux qui produisent moins de 150 tonnes, une mesure d'aide spécifique grâce à laquelle ils pourront recevoir un prix égal à celui des cannes comprises dans l'objectif pour un tonnage n'excédant pas la moyenne de leur production des trois dernières années.

La poursuite de l'expansion de la production bananière imposée par l'importance économique et sociale que revêt cette culture exigera des professionnels qu'ils se groupent de plus en plus étroitement au sein d'une fédération susceptible d'assurer dans les meilleures conditions la défense de leurs intérêts. Ainsi seront-ils en mesure de contribuer à l'amélioration des circuits commerciaux, de conquérir les marchés extérieurs et d'obtenir un écoulement prioritaire de la production bananière sur le marché métropolitain.

La diminution progressive de la consommation de rhum constatée en métropole au cours de ces deux dernières années demeure toujours préoccupante et réclame une politique très sévère d'amélioration de la qualité. Cela est d'autant plus nécessaire que l'ouverture du Marché commun est susceptible d'offrir des débouchés valables à la production des territoires d'outre-mer. C'est d'ailleurs aussi pour favoriser l'ouverture de ces débouchés que la loi du 31 juillet 1962 a accordé l'exonération des redevances instituées par les articles 382 et 384 du code général des impôts en faveur des rhums utilisés dans des fabrications telles que la chocolaterie et la pâtisserie industrielles.

La production de l'ananas est surtout l'affaire de la Martinique. Freiné par les coûts de revient, le développement de cette production demeure soumis à trois conditions : écoulement prioritaire sur le marché national ; détaxation destinée à compenser les disparités entre les prix nationaux et ceux qui sont pratiqués par les pays étrangers ; accroissement de la productivité, grâce à la vulgarisation des techniques culturales. L'évocation

des différents aspects du problème agricole dans les départements d'outre-mer ne saurait dissimuler le fait que l'amélioration du sort des populations et des conditions de l'exploitation agricole dépend, avant tout, des réalités de la réforme foncière qui a démarré au cours de l'année 1961 et dont la charte pourrait avoir trouvé naissance dans la loi d'orientation du 2 août 1961.

Le succès de cette réforme qui doit comporter la réglementation étroite des cumuls d'exploitations et de propriétés et la mise en valeur des terres incultes ou insuffisamment cultivées appartenant au domaine privé, se trouve entre les mains, d'une part, des commissions foncières mixtes placées sous la responsabilité des préfets, d'autre part, des sociétés agricoles, telles que les S. A. T. E. C., les S. I. C. A., voire les S. A. F. E. R. auxquelles sont ou seront confiées les réalisations techniques.

C'est également depuis 1961 qu'ont été constatés les plus sensibles progrès tant dans les secteurs touristique, économique et industriel que dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et de l'équipement social.

Le peu de temps qui nous est imparti ne nous permet pas d'examiner ces matières dans le détail, ainsi que les incidences des investissements du F.I.D.O.M. et les dispositions des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> plans. Vous pourrez vous reporter au rapport pour avis qui donne plus de détails sur ces problèmes.

Une simple comparaison résumera toutefois l'effort accompli en faveur du tourisme, en partie sous l'impulsion de la Société immobilière et touristique des départements d'outre-mer.

A la fin de 1961, on comptait, en effet, dans ces départements, environ 450 chambres, chiffre dérisoire comparé aux possibilités touristiques offertes par l'île de la Réunion, les Antilles et aussi la Guyane. A la fin de 1962, le chiffre de 800 chambres a été dépassé.

Au titre du secteur industriel, si les résultats ne sont pas encore aussi encourageants qu'il serait souhaitable, il faut cependant attendre des projets en cours de réalisation la création de près de deux mille emplois nouveaux.

Il va sans dire que le développement industriel des départements d'outre-mer est conditionné par le soin et la rapidité que les pouvoirs publics et les autorités locales apporteront à équiper les ports, à étendre le réseau routier, à accroître la production électrique.

Dans le domaine de l'habitat, il convient de signaler que, si les besoins sont loin d'être entièrement satisfaits, plus de 6.000 logements ont été construits dans l'ensemble des départements d'outre-mer au cours de l'année écoulée. Cet effort financier doit être poursuivi.

Mes chers collègues, je me réserve de vous exposer les problèmes concernant les territoires d'outre-mer et la situation

particulière de ces territoires dans la deuxième partie de ce débat et de vous présenter ensuite les conclusions générales adoptées par notre commission de la production et des échanges, relatives aux départements et aux territoires d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à seize heures, deuxième séance publique :

Dans les salles voisines de la salle des séances et successivement :

1<sup>o</sup> Troisième tour de scrutin pour l'élection de douze juges titulaires à la Haute Cour de justice ;

2<sup>o</sup> Scrutin pour l'élection de six juges suppléants à la Haute Cour de justice ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n<sup>o</sup> 22) (rapport n<sup>o</sup> 25 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Départements d'outre-mer (suite) (annexe n<sup>o</sup> 10). — M. Pierre Bas, rapporteur spécial ; avis n<sup>o</sup> 57 de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Territoires d'outre-mer et article 34 (annexe n<sup>o</sup> 11. — M. Pierre Bas, rapporteur spécial ; avis n<sup>o</sup> 57 de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Anciens combattants et victimes de guerre et articles 42 à 48 (annexe n<sup>o</sup> 7. — M. Charvet, rapporteur spécial ; avis n<sup>o</sup> 110 de M. Schnebelen, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publiques :

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.